



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE

PERTE D'AUTONOMIE ET AIDANCE

**UN ENJEU
DE SOCIÉTÉ
PAS SUFFISAMMENT
PRIS EN COMPTE**

P5 À 8

Illustration ICN d'après photo DR



INTERVIEW

ÉMILIE BERNARDINI,
PSYCHOMOTRICIENNE
P9 À 11

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3
OPINIONS P4

EN BREF ET EN CHIFFRES P12

ASSEMBLÉE P25 • VIE PRATIQUE P28 • LINGUA P 30

CARNETS DE BORD P32

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P34

ANNONCES LÉGALES P13

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' A V O I

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS : DANS LES LYCÉES PRO AUSSI



SOMMAIRE À LA UNE

**PERTE D'AUTONOMIE ET AIDANCE
EN ENJEU DE SOCIÉTÉ PAS SUFFISAMMENT
PRIS EN COMPTE**

P5 À 8



OPINIONS

INTERVIEW **ÉMILIE BERNARDINI, PSYCHOMOTRICIENNE**

EN BREF ET EN CHIFFRES

ASSEMBLÉE

VIE PRATIQUE

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

CARNETS DE BORD

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P9

P12

P26

P28

P30

P32

P34

P13

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

CORSICA PRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25000€
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Violenza ricunnisciuta

S'aspittava assai di u famosu prucedu di Reims. Quillu induv'ellu era ghjudicatu durante quattu ghjorni un pulizzeru, Christophe Mercier. Era accusatu di violenzi contr'à un sustenidori di u SC Bastia, Maxime Beux, chì hà persu pà sempri un ochju a sera di u 13 di farraghju di u 2016, dopu à un scontru di ballò, ind'i carrughji scuri di a cità di Champagne. U funziunariu di pulizza risicava quindici anni di prighjoni pà sti fatti. Ma a ghjuria hà dicitu di suvità i dumandi di u ministeru publicu, cundannendu à dui anni di prighjoni attimpati è à un'interdizioni di purtà un'arma durante dui anni dinò. Christophe Mercier hè statu dichjaratu culpevuli di «violenzi vulintarii cù un'arma chì ani inghjinnatu un'infirmità pirmanenti.» Una sintenza chì hà suddisfatu à Maxime Beux, parchi, prima di tuttu, u so statutu di vittima hè statu ricunnisciutu. Timia u peghju cù stu prucedu, vali à di chì u pulizzeru s'ghj simpliciamenti assoltu. S'è a cundanna pari ridicula di pettu à l'incidenti, u sustenidori bastiaciu hà dittu à a fini di i dibattiti chì, di tutti maneri, ùn si facia tant'illusioni nant'à stu puntu dipoi u principiu. C'hè soprattuttu a cuntintezza chì a ghjustizia s'ghj stata resa, parchi dipoi più di sei anni fà, a vita di u ghjuvanottu ùn hè mancu appena più listessa è sarà cusì pà sempri. Stu prucedu avarà in tutti i casi missu unu lumu torna più putenti nant'à i violenzi pulizzeri, chì più nimu ùn pò nigà. Soprattuttu cù stu cartulari di Reims, chì hè statu unu di i primi abbastanza mediatizati di st'ultimi anni in Francia, dopu à l'affari di a morti di Rémi Fraisse in u 2014 è nant'à i ghjilecchi gialli è tutta a mansa d'incidenti accaduti durante manifestazioni dipoi u 2018, com'è l'infirmità pirmanenti à un ochju pà un militanti famosu di stu movimentu, Jérôme Rodrigues. À pocu à pocu, l'impunità di certi cumencia à spariscia è tantu megliu. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN

Pour nous écrire : journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Bien sûr, on a suivi la grève chez Total, commenté les vidéos montrant des automobilistes qui en venaient aux mains dans les stations-services, débattu sur le bien-fondé de cette grève, son éventuelle généralisation ou la pertinence des réponses apportées par le gouvernement. Mais chez les twittos corses, on s'est offert une petite parenthèse musicale... et polémique. À l'origine de la dispute, l'enregistrement public, les 10 et 11 octobre 2022 à Ajaccio, sur la place du Casone, de l'émission Embarquement immédiat qui sera diffusée sur France 3 : deux concerts -gratuits- réunissant bon nombre des chanteurs corses et des chanteurs continentaux ayant pris part aux deux albums de *Corsica Mezu Mezu* où, à l'initiative de Patrick Fiori, artistes d'expression corse et artistes d'expression française reprennent des chansons du répertoire corse, avec plus ou moins de bonheur selon les morceaux, mais c'est un peu la loi du genre. Rares sont les albums qui n'alignent que des pépites. Bref, il y a ceux qui saluent l'idée et sa mise en œuvre, ceux qui sont mitigés et jugent au cas par cas et ceux qui crient au massacre. Toujours est-il que l'enregistrement public de l'émission n'a eu aucun mal à trouver son public. La polémique a pointé son nez avec la publication de vidéos montrant les prompts installés à l'attention des artistes, et plus particulièrement ceux venus « du continent » : on y voit s'afficher les textes des chansons corses, orthographiés de manière phonétique. Il faut l'avouer : voir défiler « *Sta à sainté lé bréguéré ki tiamanou lou wéranou paire la dèra ké tou éré* » ou « *Nantou rin'géra diou balkoné é kéla lewa ouna wentada* » a de quoi surprendre et même dépayser la femme ou l'homme du cru. Passé le moment de surprise, on peut en rire. Ou trouver à redire, avec des mots parfois très durs. On peut aussi estimer que si voir le corse ainsi écrit peut déconcerter, ce procédé -du reste courant- permet à l'interprète sinon de comprendre ce qu'il chante, du moins de mieux le prononcer. Et que l'important est qu'une langue vive, par tous les moyens. ■ EM

 **Alfred U Pilutu** @AlfredPilutu
 Quel beau projet cet album "Corsu Merzu Merzu" des stars de la chanson française font l'effort d'apprendre notre langue. #Fora #MerzuMerzu #Corsicollabos

 **Vidange** @VidangeDeBus
 En réponse à @AlfredPilutu
 a popoulou fatou bizonia martia (éviva lou fronté)

 **Tavagnu2a** @Tavagnu2a · 16h
 En réponse à @AlfredPilutu et @RvIMrc
 Ils ont le courage de chanter quand beaucoup de "CORSES" ne parlent que le FRANÇAIS. Annu à vergogna di parla Corsu...statte zitti

 **Volfoni Raoul** @RvIMrc · 18h
 En réponse à @AlfredPilutu
 On parle de gens qui n'ont aucune idée de la prononciation et qui ne veulent pas forcément embrasser toute la culture pour une canzunetta. Si ça peut permettre de faire rayonner la musique et un peu de la culture qui va avec, quel est le problème ?

 **nathalie lanfranchi** @cuccunella · 2h
 En réponse à @Turchina2b et @AlfredPilutu
 Si je comprends ce tweet les collabos sont ceux qui ont participé : à filetta, canta, voce ventu, Francine Massiani, Diana Saliceti, Natale Valli...etc
 Chi vargogna d'inghjuliali cusi 🤔
 Chi tutti i collabo in u mondu sianu impegnati quant'è elli per fà campà a nostra lingua 🇮🇹

 **U Mulinchesse MA Mazzoni** @umulinchesse · 21h
 En réponse à @AlfredPilutu
 Si face per ogni canterinu in una lingua chi li hè straniera.
 Per una volta simu lingue quant'è l'astre...

 **@ArrioJp** @ArrioJp · 9h
 En réponse à @corsicanazione_ @umulinchesse et @AlfredPilutu
 À me ùn mi disturba manc'appena. À dilla franca ùn capiscu micca à pulemica nant' à 'ssu prughettu : Chè... a lingua corsa saria interdeta à i frusteri ? I corsi di nascita sarianu i soli à parlalla ? Poca sparghjera quissa 😊!

HUMEUR

Eh bien, grelottez maintenant...

Nous n'avons pas fait que chanter cet été. Nous avons surtout râlé, épuisés par la longue canicule estivale. Mais il y avait la plage, la rivière, une bonne douche le cas échéant, puis les ventilos, la clim... Bref, des moyens de se rafraîchir, finalement, on en a trouvé. Voici qu'approche le temps des frimas. Le Président de la République a enfilé un col roulé, la Première ministre s'est emmitouflée dans une doudoune. Nous, en Corse, nous n'avons pas encore besoin de tout ça, mais on sait bien que ça viendra. Dans une région où 22 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, où quelques 25 % des logements sont encore mal isolés, l'augmentation du prix du fioul, du gaz, de l'électricité, celui du sac de granulé de bois - qui a plus que doublé en quelques mois - ont de quoi inquiéter. Il faut dire que le chauffage représente plus de la moitié des consommations énergétiques d'un logement. Il va même jusqu'à 66 % pour le chauffage électrique. C'est la raison pour laquelle, déjà avant la crise actuelle, 71 % des Français redoutaient l'hiver, inquiets de ne pouvoir se chauffer. Nous savons désormais qu'il ne faut pas que les thermostats dépassent 19°. Encore faut-il qu'ils les atteignent. Nombreux sont ceux qui se souviennent de 2005, des coupures de courant, du bureau ou des salles de classe glaciales puis de la maison-frigo dans laquelle on rentrait le soir se faire une soupe chaude à la lumière de la bougie avant de se réfugier sous la couette. Est-ce que ça peut se reproduire ? On nous dit que non, mais notre mix-énergétique dépend majoritairement des centrales thermiques du Vazzio - en fin de vie -, et de Lucciana. Viennent ensuite les interconnexions Sardaigne-Corse-Italie (Saco) et Sardaigne-Corse (Sarco), les barrages et les centrales hydrauliques des vallées du Golu, Fium'Orbu et Prunelli et enfin les centrales et fermes photovoltaïques ou éoliennes. Alors, légitimement, on s'interroge : le Vazzio, déjà renforcé par des groupes électrogènes, tiendra-t-il le choc ? L'interconnexion avec une Italie, dépendant largement du gaz russe, sera-t-elle opérationnelle ? On a grelotté en 2005, grelotterons-nous cette année ? ■ Claire GIUDICI

PERTE D'AUTONOMIE ET AIDANCE

UN ENJEU DE SOCIÉTÉ PAS SUFFISAMMENT PRIS EN COMPTE

La perte d'autonomie liée au vieillissement suscite une inquiétude chez les Français qui se disent également sensibles à la situation des aidants, perçus comme de plus en plus nombreux et confrontés à une situation difficile.

Selon une enquête récente réalisée pour l'Observatoire Cételem, aux yeux des Français, l'aidance est un enjeu de société qui est encore trop peu pris en considération.



DU BIEN VIVRE AU BIEN VIEILLIR

les **zooms**³ | les modes de vie en vue
de l'Observatoire Cetelem

① DEMAIN, TOUS AIDANTS ?

LA PERTE D'AUTONOMIE : UNE SITUATION À LA FOIS FAMILIÈRE ET SOURCE D'INQUIÉTUDE

84%

84% des Français sont inquiets à l'idée qu'une perte d'autonomie affecte un de leurs proches

1 Français sur **5** déclare être actuellement en situation d'aide

Cependant seuls **27%** des Français se déclarent bien informés sur le statut d'aidant

Jusqu'en octobre, pour la 5^e année, la caravane « Tous aidants » de la Compagnie des aidants sillonne les routes de France pour apporter une écoute, des informations et des solutions aux aidants.

LA VIE D'AIDANT : ENTRE CHARGE MENTALE ET ACCOMPLISSEMENT PERSONNEL

Parmi les difficultés rencontrées par les aidants, viennent en tête

- La charge mentale, le stress **40%**
- La fatigue physique **34%**
- Le coût financier **31%**

La situation d'aidant reste cependant une expérience positive

60% des aidants déclarent le faire par choix et y trouver une satisfaction personnelle vs. 40% qui y voient davantage une contrainte

60%

Bulle d'Air est un service de répit à domicile destiné aux aidants afin de leur permettre de faire une pause tout en maintenant la personne aidée dans son cadre familial.

LE SENTIMENT DE NE PAS ÊTRE ASSEZ CONSIDÉRÉS

Par les pouvoirs publics...

61% des aidants considèrent être mal accompagnés par l'État et pas assez informés sur leurs droits

Seuls **28%** des aidants déclarent recevoir des aides financières de la part des pouvoirs publics

... et par les entreprises

66% des aidants jugent qu'ils sont mal accompagnés par les entreprises

Trois freins sont majoritairement évoqués par les aidants actifs :

- Progresser dans sa carrière **81%**
- Pouvoir continuer à travailler **78%**
- Faire accepter son statut d'aidant **77%**

D'où de fortes attentes vis-à-vis des entreprises :

- Des horaires plus flexibles **41%**
- Une diminution du temps de travail **37%**
- Des jours de congés supplémentaire **35%**

Tilia propose aux entreprises un diagnostic sur mesure pour les salariés-aidants ainsi que des ateliers de sensibilisation.

Méthodologie : Une enquête réalisée par Harris Interactive pour l'Observatoire Cetelem, en ligne du 31 août au 1^{er} septembre 2022, auprès d'un échantillon de 1 005 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de l'interviewé(e)



En moyenne, une personne sur cinq déclare déjà venir en aide à un proche de manière régulière et fréquente pour les tâches du quotidien et 35 % indiquent l'avoir fait par le passé.

Selon les résultats d'une enquête réalisée par Harris Interactive pour les zooms de l'Observatoire Cetelem*, et portant sur l'enjeu du bien vivre et du bien vieillir, l'éventualité d'une perte d'autonomie suscite une vive inquiétude chez les Français. En effet, 78 % des personnes interrogées se disent inquiètes à l'idée de connaître un jour une situation de perte d'autonomie, dont 40 % que cela inquiète « beaucoup ». De plus, cette appréhension concerne toutes les générations puisqu'elle est aussi exprimée par 72 % des 18-35 ans, les plus inquiets se situant toutefois dans la tranche d'âge des 50-64 ans [85 %]. Mais la perspective d'une perte d'autonomie suscite plus encore de craintes lorsqu'on l'imagine affecter un proche plutôt que soi-même. Ainsi, 84 % des sondés craignent qu'un de leurs proches soit touché un jour par cette situation. À l'évocation des notions de dépendance et de perte d'autonomie, les Français pensent d'emblée au grand âge (« vieillesse », « retraite »...), bien plus souvent qu'au handicap ou à la maladie et la perte d'autonomie est souvent synonyme de « difficultés », de « tristesse », de « solitude » voire d'« isolement » et évoque également la nécessité d'une « aide », d'une « assistance » à l'égard de la personne dépendante, les sondés citant spontanément les structures d'accueil dédiées à la perte d'autonomie, comme les Ehpad.

Mais si l'éventualité d'une dépendance à venir inquiète, celle-ci semble déjà faire partie du quotidien d'une partie non négligeable de la population, touchée de près ou de loin par cet enjeu : 60 % des personnes interrogées indiquent avoir déjà connu un proche en situation de perte d'autonomie (que ce soit à cause de l'âge, d'une maladie, d'un handicap, etc.), dont 25 % déclarent connaître cette situation aujourd'hui. Un chiffre qui ne varie que peu selon l'âge des populations actives : de 26 % chez les 18-24 ans jusqu'à 31 % chez les 25-34 ans, mais seulement 18 % chez les 65 ans et plus.

Par ailleurs, en moyenne, une personne sur cinq déclare déjà venir en aide à un proche de manière régulière et fréquente pour les tâches du quotidien et 35 % indiquent l'avoir fait par le passé. Une situation qui concerne autant les hommes que les femmes, touche également souvent les plus jeunes (jusqu'à 28 % chez les 18-24 ans) et concerne l'ensemble des catégories de revenus dans des proportions similaires. Plus d'un tiers (40 %) des aidants indiquent remplir ce rôle principalement pour éviter à leur proche de devoir quitter son domicile, quand seuls 16 % indiquent le faire principalement par manque de ressources financières tandis que 19 % mettent en avant des raisons d'organisation, jugeant plus facile de prendre en charge eux-mêmes cette situation

*Enquête réalisée en ligne du 31 août au 1^{er} septembre 2022 par Harris Interactive auprès d'un échantillon de 1005 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus. Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle de et région de l'interviewé (e)

CORSE

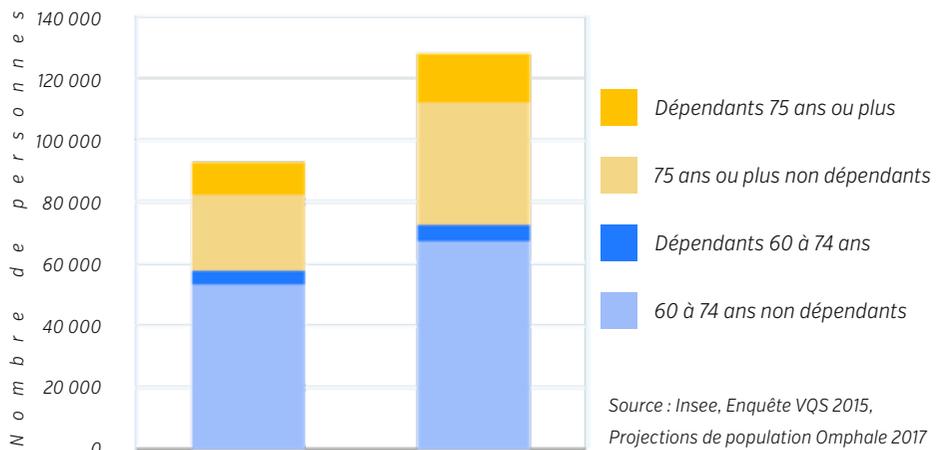
21000 PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES À L'HORIZON 2030

Selon une étude de l'Insee parue en 2019*, le vieillissement de la population corse est susceptible de conduire à une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes. Lors du recensement de 2015, l'île comptait 94000 personnes de 60 ans et plus, représentant 28,7 % de la population totale contre 25 % en France métropolitaine, ce qui en faisait la deuxième région de France, derrière la Nouvelle-Aquitaine (29,2 %) pour la part de seniors. Sur ces 94000 personnes, 15000 personnes étaient dépendantes, ayant à la fois besoin de soins médicaux et d'assistance dans leur vie quotidienne et 4000 étaient considérées comme sévèrement dépendantes, confi-

nées au lit ou au fauteuil et/ou souffrant d'une altération des fonctions mentales. Selon les projections de l'Insee, à l'horizon 2030, la Corse pourrait en compter 6000 de plus qu'en 2015, soit 21000 personnes dépendantes âgées de 60 ans ou plus, dont 5000 sévèrement dépendantes soit 1000 de plus. Une évolution bien supérieure à la moyenne nationale (+ 40 % contre + 25 %). Le souhait d'autonomie résidentielle ou de maintien à domicile, observé partout en Europe, était particulièrement marqué en Corse où, en 2015, 88 % des seniors dépendants vivaient à domicile, une proportion supérieure de 10 points à ce qui s'observe au niveau national. La présence des aidants familiaux, facteur important de maintien à domicile, était plus prégnante en Corse où les personnes âgées dépendantes déclaraient être plus souvent aidées par leur entourage qu'en moyenne nationale : 24 % contre 21 %. Elles étaient notamment 9 % à recevoir beaucoup d'aide de leur entourage contre 7 % sur l'ensemble de la France. Parallèlement, le maintien à domicile nécessite des aides extérieures : soutien d'un professionnel (infirmier, aide ménagère, kiné...) ou assistance technique (cane, fauteuil roulant, aménagement du logement...). En cas d'aides extérieures, l'appui de l'entourage était également plus important dans la région : 31 % des seniors dépendants en bénéficiaient fortement contre 23 % en moyenne nationale.

*Insee Analyses Corse, La Corse pourrait compter 21000 seniors dépendants en 2030, par Barbara Luquet.

L'ÉVOLUTION DE LA DÉPENDANCE LIÉE À LA PART DES PLUS ÂGÉS La dépendance des personnes âgées en Corse en 2015 et 2030



de perte d'autonomie que d'organiser une prise en charge extérieure. Les raisons humaines priment donc, mais le consensus est loin d'être écrasant parmi les aidants : 35 % d'entre eux mentionnent principalement des raisons d'ordre pratique [organisation ou ressources financières] plutôt que des raisons d'ordre émotionnel. Mais si 60 % des aidants [69 % chez les femmes, 50 % chez les hommes] indiquent remplir ce rôle avec plaisir dans la mesure où il leur donne l'opportunité de passer du temps avec la personne qui a besoin d'être aidée, 40 % reconnaissent qu'ils éviteraient de le faire s'ils pouvaient faire autrement. Concrètement, les aidants déclarent apporter un soutien très régulier à leur proche. Il s'agit d'un soutien quotidien pour 46 % d'entre eux, et légèrement moins fréquent pour les 54 % restants. La personne aidée est le plus souvent un ascendant : un parent [45 %] ou un grand-parent [18 %], quand il ne s'agit pas d'un autre membre de la famille [19 %]. L'aidance apportée au conjoint s'avère légèrement moins fréquente [12 % des aidants]. Dans le cadre de leur rôle d'aidant, les personnes concernées déclarent surtout rendre visite à leur proche [90 %], mais aussi s'occuper de diverses tâches : courses [83 %], administratif [80 %], suivi médical [74 %], accompagner la personne dans des activités physiques ou d'extérieur, pour la faire marcher, la faire sortir [69 %] et tâches ménagères [65 %] sont le lot d'une majorité d'aidants. Parmi les actes légèrement moins fréquents : le soutien financier [47 %], les soins d'hygiène [38 %] et l'hébergement de la

personne chez soi [38 %].

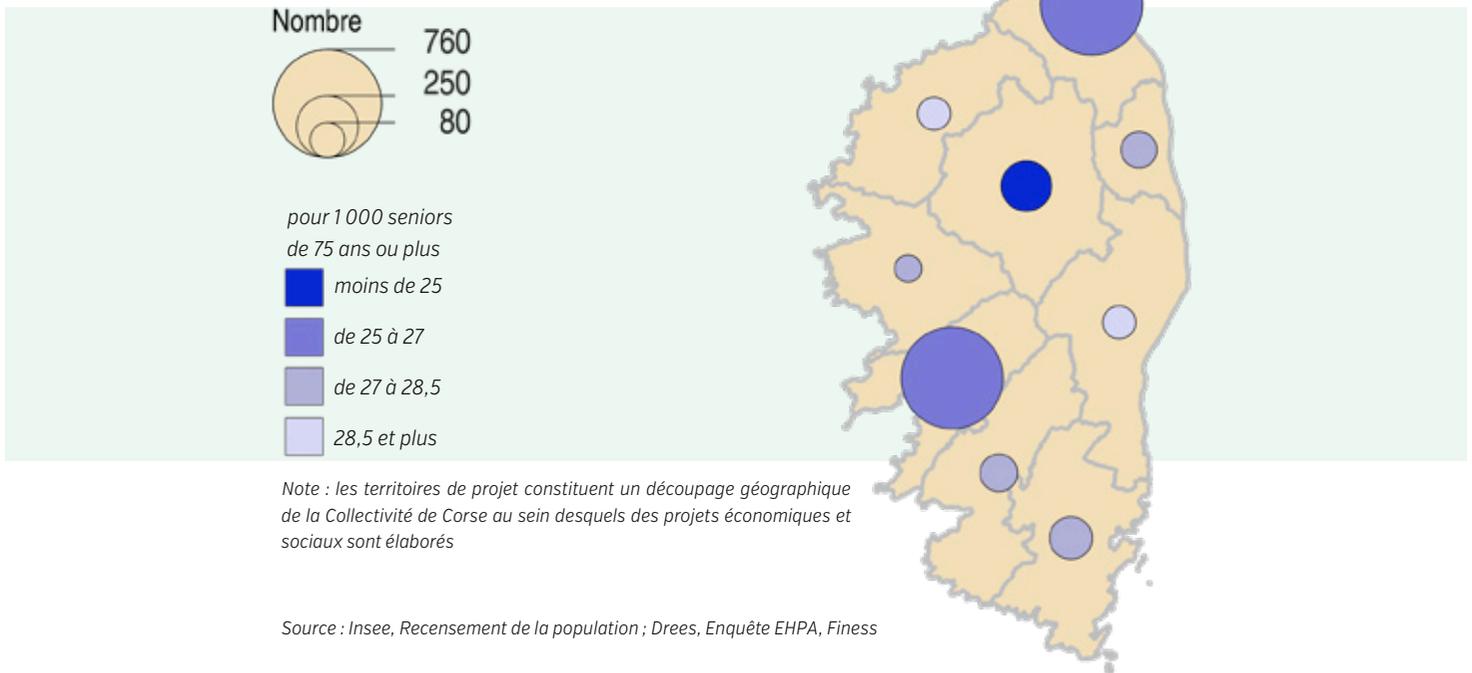
Les principales difficultés rencontrées par les aidants semblent davantage d'ordre moral que pratique : ainsi 40 % citent en premier lieu la charge mentale, le stress, légèrement devant la fatigue physique [34 %] et le coût financier [31 %]. Par ailleurs, 25 % citent la peine de voir leur proche dans une situation de dépendance, de perte d'autonomie ; les retentissements sur leur vie personnelle [couple, loisirs, etc] et la difficulté à trouver des intervenants extérieurs pour les relayer ou le manque d'information. Les aidants citent aussi, à 22 %, la difficulté à concilier un emploi avec l'accompagnement d'une personne dépendante et, à 21 %, celle de gérer les imprévus.

Pour plus des trois-quarts des sondés, il est difficile, en tant qu'aidant, de faire accepter son statut et de progresser dans sa carrière. Mais les aidants actifs ayant répondu à l'enquête, même s'ils font état de difficultés réelles, ont sur cette question un point de vue plus nuancé. Quand 36 % d'entre eux pensent qu'il est facile de progresser dans sa carrière tout en étant aidant, seuls 19 % dans la population générale partagent cette opinion et alors que 43 % d'entre eux pensent qu'il est facile d'être efficace au travail tout en étant aidant, seuls 23 % pensent de même dans la population générale. Cela étant, même s'ils envisagent sensiblement plus facilement que les autres la possibilité d'allier vie professionnelle et vie d'aidant, les aidants actifs sont confrontés à des difficultés importantes dans la sphère pro-

UNE OFFRE EN EHPAD VARIABLE SUR LE TERRITOIRE

Capacité d'accueil des EHPAD par territoire de projet en 2015 (en lits)

Corse : 57 lits pour 1 000 seniors
Métropole : 124 lits pour 1 000 seniors



La population générale fait état d'un grand manque d'information sur l'aide : seuls 27 % se disent bien informés sur le statut d'aidant, et 34 % pensent que les aidants sont bien informés sur leurs droits.

professionnelle : ainsi, 58 % d'entre eux déclarent avoir déjà dû prendre un congé imprévu en raison de leur rôle d'aidant, et les demandes d'aménagements d'horaires ou les arrêts de travail concernent près de la moitié d'entre eux (respectivement 49 % et 44 %), tandis que 39 % disent avoir dû quitter leur entreprise pour chercher un travail plus compatible avec leurs responsabilités d'aidants et que 38 % ont même dû cesser de travailler durant une longue période. Aussi, les attentes vis-à-vis des entreprises à l'égard des aidants concernent principalement les aménagements du temps de travail : horaires plus flexibles [54 % en population générale mais 41 % des aidants actifs], temps partiel dédié à l'aidance sans perte de salaire [43 % en population générale mais 37 % des aidants actifs], ou encore la possibilité d'être plus facilement en télétravail pour pouvoir concilier les contraintes liées au rôle d'aidant et au travail [39 % en population générale et 34 % chez les aidants actifs]. Ces attentes d'autant plus fortes que, dans l'ensemble, les Français sondés connaissent mal les dispositions déjà en place en faveur des aidants. En effet, seuls 36 % dans la population générale indiquent avoir déjà entendu parler du congé de proche aidant contre 63 % chez les aidants actifs, principaux concernés, mais avec seulement 42 % qui savent exactement de quoi ils s'agit : les aidants actifs restent donc loin d'être parfaitement informés sur le sujet. Divergences de perceptions, également, sur les questions de l'accès à l'information et de l'accompagnement. La popu-

lation générale fait état d'un grand manque d'information sur l'aide : seuls 27 % se disent bien informés sur le statut d'aidant, et 34 % pensent que les aidants sont bien informés sur leurs droits. De leur côté, 40 % des aidants s'estiment correctement informés sur leur statut et 43 % disent l'être aussi sur leurs droits ; il n'en reste pas moins qu'ils sont minoritaires. Tout comme ils le sont sur l'information aux aides financières accessibles aux aidants [39 %], ou aux formations existantes sur le sujet [39 %]. S'agissant de l'accompagnement, exception faite des professionnels de santé [62 % estiment qu'ils accompagnent bien], des familles et des associations [60 % d'avis positifs], l'action de la plupart des intervenants est jugée très insuffisante par la population prise dans son ensemble. Les jugements sont sévères pour l'Etat et les pouvoirs publics [71 % estiment qu'ils accompagnent mal les aidants] ; les compagnies d'assurances [70 %] ; les caisses de retraite [68 %] ; les collectivités locales et les mutuelles [60 %] ainsi que la Sécurité sociale [59 %]. Ils le sont plus encore pour les banques et les entreprises, 77 % estimant qu'elles n'épaulent pas ou mal les aidants. Et là encore, les aidants eux-mêmes témoignent d'un ressenti un peu plus nuancé en ce qui concerne l'accompagnement fourni par les différentes structures : 39 % d'entre eux jugent positivement l'accompagnement de l'Etat à leur égard [contre 29 % en moyenne], et 37 % en pensent de même pour les employeurs [contre 27 % en moyenne]. Ces opinions plus positives restent là aussi minoritaires. ■ PMP

ÉMILIE BERNARDINI

PSYCHOMOTRICIENNE, QU'EST-CE QUE C'EST?



Photo DR

Installée tout récemment en région bastiaise, Émilie Bernardini est psychomotricienne. Une profession de santé réglementée, placée sous la tutelle des ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais encore assez méconnue du grand public.

«Pour vous donner une idée imagée, le psychomotricien est un peu le moniteur d'auto-école qui va aider la personne à conduire et utiliser son véhicule, et le véhicule, ici, c'est le corps.»



Photo DR.

En quoi consiste le travail d'un psychomotricien?

À s'occuper d'une population qui part de la plus petite tranche d'âge, donc des enfants et nourrissons, en passant par l'âge adulte pour aller jusqu'aux personnes âgées. Un psychomotricien va travailler à réduire les difficultés qu'une personne peut avoir en ayant recours à des médiations corporelles telles que le jeu pour les enfants, l'expression corporelle qui peut passer par le yoga, l'art, la relaxation ou tout simplement par de la rééducation gestuelle. Il va rééduquer donc tous les troubles apparaissant à travers le corps et qui sont provoqués par des troubles émotionnels ou psychiques. Cela peut être des bégaiements, des difficultés de repérage dans l'espace, des difficultés graphiques, des difficultés simples d'utilisation du corps. Le psychomotricien aide la personne à utiliser son corps du mieux que possible pour réduire ces difficultés ou handicaps. Pour vous donner une idée imagée, le psychomotricien est un peu le moniteur d'auto-école qui va aider la personne à conduire et utiliser son véhicule, et le véhicule, ici, c'est le corps.

Quel est le cursus pour nécessaire pour exercer?

Le parcours d'étude le plus lambda, c'est tout d'abord d'obtenir le bac et ensuite de passer par une préparation d'une durée d'un an, dans le but de passer le concours qui s'articule en deux épreuves. Il y a une épreuve de français et une épreuve de biologie. À la suite de cette épreuve et selon la prise en fonction de l'école dans laquelle l'étudiant ira, le parcours se déroulera sur trois années, après l'obtention d'un diplôme d'état, on peut exercer. Néanmoins, il existe d'autres parcours pour exercer ce métier. Le mien est différent; étant donné que j'étais en licence de psychologie et que j'avais obtenu ma licence pour passer directement un entretien de motivation dans une école: lorsqu'on a une licence de psychologie, de Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) ou de biologie ou que l'on est infirmier ou kinésithérapeute, ostéopathe ou même en première année de médecine, on peut choisir ce parcours-là et passer la première année en tant que candidat libre. De là, on passe l'examen final à la fin de la première année pour passer directement en seconde année et suivre les cours pendant la première année ou pas. Mais les cours sont facultatifs. Même s'ils sont très utiles pour passer en seconde année.

Pourquoi vous être tournée vers cette voie?

J'ai découvert ce métier en première année de psychologie, parce qu'à la base, j'étais en lycée sport étude et je voulais être kinésithérapeute ou ostéopathe, mais ayant eu des problèmes de santé au niveau de mes articulations, je ne pouvais

pas poursuivre dans ce domaine-là, j'ai donc opté pour poursuivre en licence de psychologie et j'ai découvert ce métier dont je ne connaissais absolument pas l'existence auparavant. Quelqu'un m'a dit un jour: «Je sais ce qu'il te faut! Il faut que tu sois psychomotricienne!». Et ma réponse fut: «Psycho quoi?». Donc par la suite, je suis partie à Marseille pour assister à des journées portes ouvertes et découvrir ce métier. C'est là que j'ai compris pourquoi je devais faire ça. Clairement mêler le corps, les émotions et la psychologie, c'était tout à fait ce qui me plaisait. J'ai alors continué ma licence de psychologie pour pouvoir être acceptée et rentrer en tant que candidate libre à l'école. Ma motivation première était bien évidemment d'aider les autres. J'ai toujours voulu me diriger vers un métier comme celui-là et en passant forcément par l'intermédiaire du corps qui pour moi est l'accès principal pour aider une personne.

Récemment, les métiers connectant le bien-être au corps semblent attirer une large clientèle. Qu'en pensez-vous?

Personnellement, j'emploie le terme de «patients». Je pense que les gens se rendent compte, avec l'évolution actuelle que nous vivons, que prendre son bien en urgence est plus important que prendre son mal en patience; de plus en plus de personnes se dirigent vers des thérapies, des moyens de lâcher-prise, d'évoluer, de pouvoir être bien soi-même. Être bien soi-même permet d'être mieux avec les autres. Donc évidemment, beaucoup de personnes se dirigent vers ces corps de métier pour prendre soin d'eux, tout bêtement. La catégorie de population que je reçois s'articule beaucoup autour des enfants parce que la psychomotricité, malheureusement, est très peu connue sur un plus large champ; en tout cas au niveau de la prise en charge d'adultes et de personnes âgées, elle est moins connue et donc moins répandue et utilisée que pour les enfants. On reçoit beaucoup, en effet, à coups de prescription médicale, de la rééducation pour enfants alors qu'un psychomotricien est tout à fait capable de pouvoir prendre en charge un adulte au même compte qu'une personne qui se met en libéral juste pour pratiquer de la relaxation, de la méditation. Nous sommes formés pour, on a les formations et les diplômes pour amener à accompagner une personne, à se relaxer, à méditer ou à travers une autre médiation corporelle et donc recevoir un plus large public dans notre patientèle.

Comment se lance-t-on dans une activité libérale?

Ce n'est pas évident parce que ça peut faire très peur. J'ai commencé il y a six ans en structure, pour justement me lancer avec le plus de formations possibles et étant donné que je sortais de l'école, ça me faisait peur de débiter en libéral. Mais j'ai pu me faire ma propre expérience dans plusieurs domaines et



Photo DR

«Pour vous donner une idée imagée, le psychomotricien est un peu le moniteur d'auto-école qui va aider la personne à conduire et utiliser son véhicule, et le véhicule, ici, c'est le corps.»

me familiariser avec les structures, faire aussi connaître mon expérience pour qu'il soit par la suite légitime de travailler avec ces structures-là et que ces personnes connaissent ma façon de travailler. J'ai mis de l'argent de côté au fur et à mesure et lorsque je me suis lancée, ça a été tout doucement au début, dans un cabinet où je louais et où j'ai acheté du matériel au fur et à mesure. J'avais déjà commencé à acheter du matériel quand j'étais étudiante, petit à petit. Pourtant, je ne suis pas du tout à 100 % équipée comme pourrait l'être une structure, mais on a les bases dans le cabinet où je travaille avec ma collègue. On fait également de la récupération lorsque des familles veulent se débarrasser de jeux, etc, ou via les associations. C'est au fur et à mesure qu'on se construit. Au niveau administratif, il y a bien sûr tout une démarche à faire pour se lancer à son compte. Nous, on a choisi l'auto-entrepreneuriat, mais il existe différents statuts. Il peut y avoir des aides aussi. C'est vrai que ce n'est pas la même chose que lorsqu'on est salarié et que l'on n'a pas à se soucier de la comptabilité, des factures, de l'administratif. C'est tout un travail à côté, où les rédactions et l'administratif se gèrent en plus des rendez-vous et dont on n'imagine même pas la quantité qu'il y a derrière, mais c'est possible, c'est réalisable et accessible à tout le monde.

Quelles sont les qualités indispensables pour exercer ce métier ?

De mon point de vue professionnel, la première qualité indispensable, c'est la patience. Bien évidemment, il en faut d'autres : la faculté d'adaptation est une des plus importantes, parce qu'on reçoit différentes familles, différents patients, différentes populations et personne n'est pareil. Il faut toujours s'adapter, s'ajuster à chaque problématique, à chaque difficulté, à chaque demande qui est amenée auprès du psychomotricien. Un suivi peut s'effectuer en dents de scie au niveau de l'échange entre les personnes. C'est vraiment une qualité à avoir, mais après, je dirais aussi que quand on a un suivi avec un patient, peu importe lequel, 70 % à 90 % du travail se fait dans la relation patient-thérapeute. C'est-à-dire qu'on peut amener des outils, des médiations corporelles, bien sûr, mais si la relation se passe mal, forcément, ça ne marche pas. Il faut forcément qu'il y ait une accroche, un lien. C'est normal, quand on n'accroche pas avec quelqu'un, le travail ne peut pas se faire. C'est une rencontre, donc tout se joue et se déroule sur ce niveau-là.

Les réseaux sociaux prennent une place grandissante dans la promotion de nombreuses activités. Comment les utilisez-vous ?

Je n'ai jamais vraiment, à la base, parlé de mon métier sur les réseaux sociaux, ça fait très peu de temps que j'ai décidé de l'aborder. Parce que je trouve qu'on ne parle pas assez de ce

corps de métier sur ces réseaux que, il faut le rappeler, on doit utiliser intelligemment parce que ça peut très vite dériver sur quelque chose de nocif. Mais on peut l'amener d'un côté ludique tout en apportant des conseils aux gens sous un format nouveau, comme ça se fait beaucoup maintenant sur Instagram par exemple, sous forme de réel, de podcast ou encore de carrousel, avec des images qui défilent et de petites explications de ce qu'on peut faire pour évoluer soi-même. Je pense que c'est bien, parce que j'ai l'impression que les gens sont dans la recherche d'être mieux, de vivre mieux, de s'informer sur ce qui se fait de mieux, pour eux-mêmes ou pour leurs enfants. Donc oui, pourquoi pas leur apporter sous forme de conseil, de rubrique : où retrouver par exemple du matériel adapté, comment agir dans des situations difficiles... Je l'amène beaucoup sous la forme de présentation de mon activité, par l'intermédiaire des médiations et des outils que je propose mais également aussi beaucoup sous format de développement personnel, comme on peut le voir énormément en ce moment parce que beaucoup de personnes s'y plongent. Mais le psychomotricien gère déjà tous ces états émotionnels et est censé accompagner les gens dans ce domaine-là. On n'est pas coach en développement personnel, loin de là, mais je trouve qu'aller dans ce sens-là et accompagner les gens, sans forcément avoir de lien direct, eh bien oui, pourquoi pas par les réseaux sociaux ?

Quel avenir voyez-vous pour votre profession ?

Je place beaucoup d'espoirs dans son avenir. Pour moi, il est essentiel que l'on se batte en tant que psychomotricien pour continuer à faire valoir notre métier et à le faire mieux connaître, à ce qu'il soit beaucoup plus reconnu au niveau de l'État et au niveau des structures. Parce qu'il faut savoir qu'un psychomotricien, malgré le nombre d'heures passées à pratiquer et à étudier, n'est pas forcément reconnu au niveau de l'État à l'échelle où il devrait être reconnu. Nous ne sommes toujours pas remboursés en libéral par la Sécurité sociale, tout comme les ergothérapeutes, les psychologues, les éducateurs, alors que, par exemple, les orthophonistes ont obtenu ce remboursement. C'est très difficile pour les familles de pouvoir subvenir aux besoins que nécessite le suivi de leurs enfants. Il est très important que ça évolue dans ce sens-là et je place beaucoup d'espoirs dans cette amélioration parce que nous sommes recommandés par la Haute autorité de santé, (HAS) dans toutes les structures qui peuvent exister au niveau hospitalier comme au niveau privé. Mais à l'inverse, en libéral, on n'est pas véritablement catégorisé avec la reconnaissance que l'on mérite, ni comme on devrait l'être pour que les patients puissent obtenir un remboursement nécessaire pour des soins aussi importants. ■

AMÉNAGEMENTS

Ajaccio fait renaître le jardin d'acclimatation d'Armand Berthault

Au fil de l'urbanisation, des lotissements, il ne restait plus guère, du parc réalisé à la fin du XIX^e à l'ouest d'Ajaccio par un riche industriel, Armand Berthault, qu'un nom, quelques jolis vestiges et un souvenir nourri par des photos de l'époque. La Ville d'Ajaccio a cela dit entrepris de renouer avec l'esprit qui avait présidé à la création de ce grand jardin en aménageant sur le site actuel plus de 7700 mètres carrés dont 5000 seront consacrés aux espaces verts. Le but est de réaliser un jardin botanique, propice à la promenade et à la découverte d'essences caractéristiques de différents milieux et climats : continental, steppe, désert, tropical, méditerranéen. Armand Berthault avait en effet souhaité que son parc soit ouvert à toute la population ajaccienne. L'aménagement, en accord avec les normes d'accès aux personnes à mobilité réduite, prévoit des allées de promenade jalonnées de bancs, une place avec des gradins pour favoriser les rassemblements et le lien social et un éclairage public économe en énergie. Dans le but de préserver l'existant, la municipalité envisage également une réhabilitation du système d'irrigation de l'époque sur la partie haute du site en complément du nouvel arrosage automatique du parc. La campagne de travaux a débuté en août 2022 ; cette première phase, qui devrait être terminée en novembre, concerne la rénovation du réseau pluvial, le nivellement des chemins et des plateformes, la destruction des murs en béton. La municipalité entend, à terme faire acte de candidature pour l'obtention d'un label «Jardin remarquable» : mis en place en 2004 par le ministère de la Culture, il distingue les jardins et les parcs présentant «un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique». La réhabilitation du parc devrait être achevée pour 2024. Le coût de l'opération, financée à 50 % par l'État, 30 % par la Collectivité de Corse et 20 % par la Ville d'Ajaccio, est estimé à 1,3 million d'euros. ■ PMP



BASTIA CORSICA 2028, CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE

Un président pour le comité des mécènes

En octobre 2021, la Ville de Bastia annonçait sa candidature, et avec elle celle de l'ensemble de la Corse, pour l'obtention, en 2028, du label «Capitale européenne de la culture». Alors que la date de dépôt des candidatures approche, la démarche Bastia-Corsica 2028 vient de recevoir le renfort de Charles-Henri Filippi, nommé à la présidence de son comité des mécènes. Corse de la diaspora, originaire de Vescovato, Charles-Henri Filippi, diplômé de Sciences Po, major de l'Ena, fut inspecteur des finances. Il fut également élu de l'Assemblée de Corse issue du premier statut particulier de l'île, en 1982. Après une carrière dans les cabinets ministériels des premiers gouvernements de François Mitterrand (Laurent Fabius, Jacques Delors, Georgina Dufoix), il s'est tourné vers le secteur privé et la finance internationale. Actuellement co-président de Lazard Paris, il est également essayiste [*L'Argent sans maître* et *Les 7 péchés du capital: Racines et portée de la crise*, tous deux parus aux éditions Descartes et Cie et plus récemment *La Corse et le problème français* publié aux éditions Gallimard]. ■ AN

Les chiffres de la semaine

10 %

c'est le niveau atteint par l'inflation sur un an dans la zone euro, avec une forte contribution des prix énergétiques et alimentaires, mais aussi un élargissement progressif aux biens manufacturés et aux services, indique une note de conjoncture de l'Insee. En France, elle devrait repartir à la hausse en fin d'année [+6,4 % prévu en décembre] du fait de la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation et des biens manufacturés.

Les chiffres de la semaine

75 %

des Français jugent que la voiture reste indispensable pour se rendre au travail, selon les résultats de l'étude exclusive Aramisauto-OpinionWay «Les Français et la voiture». De plus, s'ils devaient acheter un nouveau véhicule, 70 % des sondés se tourneraient demain vers une voiture d'occasion et 59 % choisiraient encore un moteur thermique. Les occasions ont représenté en 2021 plus de 75 % des achats d'automobiles en France.

Les chiffres de la semaine

0,6 %

de progression par rapport au 1^{er} trimestre 2022 pour l'emploi salarié en Corse lors du 2^e trimestre 2022, indique l'Insee. Désormais supérieur de 6,3 % à son niveau d'avant-crise [2^e trimestre 2019], il totalise en région 128 100 emplois en fin de trimestre et conserve ainsi sa tendance haussière pour le 4^e trimestre consécutif. La croissance de l'emploi en Corse reste supérieure à celle observée au niveau national [+0,4 %]



CREATION SOCIETE

N° 01
AECN
AUDIT EXPERTISE COMPTABLE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 19 septembre 2022, à BASTIA.

Dénomination : IMAGO.

Forme : SARLU.

Siège social : 22, Bis Rte de La Corniche, 20200 Santa Maria Di Lota.

Objet : Tatouages et vente de produits de tatouage, piercing et vente de produits de piercing, vente de créations artistiques et produits dérivés, dépôt vente d'œuvres d'arts, cours de dessin, expositions et formations artistiques. Autres services personnels.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe (montant minimum) : 1000 euros

Gérant : Monsieur Laurent Collet, demeurant 22, Bis Rte de la Corniche, 20200 Santa Maria Di Lota
La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LUMIO en date du 03/10/2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : THALIA SOIE,

SIÈGE SOCIAL : Quartier SALDUCCIO, Casa Lessandra, Numéro 51, Lumio [20260]

OBJET : La vente de textiles

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 900 euros

PRESIDENT : Madame Alessandra CEREÀ, demeurant Quartier SALDUCCIO, Casa Lessandra, num 51, 20260 Lumio [Corse],

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Marzio CEREÀ, demeurant Chemin Saint-Antoine, Résidence Pietra bianca, 20214 Calenzana [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/09/2022, il a été constitué une GFA dénommée :
SPF

Signe : SPF

Siège social : Saint-Antoine - 20240 Ghisonaccia

Capital : 1.000 €

Objet : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole

Gérant : M. FAZI Simon-Pierre, Saint-Antoine, 20240 Ghisonaccia

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 04



EURL CARROSSERIE JW

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 287.590 euros

Siège social : RN 193 - 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 6 octobre 2022 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

EURL CARROSSERIE JW

Siège social : RN 193 - 20620 Biguglia

Objet social :

- Carrosserie et peinture automobile, entretien et réparation de véhicules, service cartes grises ;

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 287.590 euros.

Gérant : Monsieur Jonathan WINTERTAN demeurant 15, Boulevard PAOLI, 20200 Bastia a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 05/10/2022, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : STRADA

Forme : SAS

Siège : Route Impériale - Lieu-dit Campo Quadrato - Biguglia [20620]

Objet : Toutes opérations mobilières et immobilières, notamment des activités de promotion immobilière, opération d'achat et de revente de terrains ou d'immeubles, de construction en vue de la vente ou de la location, opérations de location de biens immobiliers, opérations d'aménagement et de création de lotissement, et plus généralement toutes activités liées à l'immobilier ;

Durée : 99 ans

Capital : 1000 €

Président : Monsieur Antoine PETRIGNANI, demeurant Route Impériale, Lieu-dit Campo Quadrato à Biguglia [20620],

Directeur Général : Monsieur Bernard RELJIC, demeurant route 3, rue Gabriel Peri à Bastia [20200],

Admission aux AG et droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque action donne droit à une voix.

Transmission - Cession : Agrément de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis,

N° 06



Marie-Charlotte BERLINGHI

Notaire - Lieu-dit Saint-Panrace

Route du Village - 20600 Furiani

Tel : 04.20.19.01.25

mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, officier public, notaire à FURIANI le 27 septembre 2022, enregistré au SPFE de BASTIA le 29 septembre 2022 D° 2022 00024548 réf 2B04P31 2022N 00520, a été constituée une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : S COMPANY

Forme : Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Siège social : Résidence A Marella, Bât C, Domaine de Casatorra, 20620 Biguglia

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet : L'exploitation de toutes activités tirées du transport routier de marchandises et de fret inter urbain et commissionnaire de transport. Les activités de transport public routier de marchandises et de location de véhicules avec conducteur ; le transport de marchandises pour le compte d'autrui ; la location de matériels de transports routiers ; les prestations de services se rapportant aux opérations de transports routiers ; l'achat la vente de produits, matériels, fournitures et accessoires se rapportant aux activités de transports routiers. Convoyage de véhicules de moins de 3T5 et de plus de 3T5. Remorquage de véhicules de moins de 3T5 et de véhicules à 2 et 3 roues.

La sous-traitance de toute affaire qui a une relation directe ou indirecte avec le transport. Conseil, étude, négoce et courtage dans tout secteur qui touche le transport ou la logistique.

Capital social : 9000,00 €

Apports en numéraire : 9000,00 €

Gérant : Madame Erika SCALICI, demeurant à Biguglia [20620] Résidence A Marella, Bât C, Domaine de Casatorra.

Pour avis et mention, Le notaire.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 06 octobre 2022, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination Sociale : LICORNE

Capital : Mille euros (1.000 €) divisés en cent (100) parts sociales de dix (10) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : Peretto Les Roseaux - 20110 Belvedere-Campomoro

Objet social : La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'immeubles que la société se propose d'acquérir et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère civil ou commercial et se rattachant à l'objet social.

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1.000 €

Gérant : Monsieur Pierre-Paul SERAFINI, né le 20/09/1980 à Metz, de nationalité française, marié le 23 avril 2021 sous contrat de séparation de biens à Madame Camille Lucie Cécile SERAFINI née CHABERT et demeurant : Peretto Les Roseaux - 20110 Belvedere-Campomoro. La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 08



Olivier PELLEGRINI

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

Tel 04 95 32 05 85

Pellegrini.olivier@orange.fr

PATACCHINI

Société Civile Immobilière

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 10/10/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : PATACCHINI

Siège social : Port de Plaisance de Toga, 20200 Bastia

Objet social : L'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification de locaux à usage commercial et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société.

- Achats, ventes, constructions, gestion de tous biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 10.000 euros.

Admission aux assemblées de tout actionnaire sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte au jour de l'assemblée et libérées des versements exigibles.

Exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clauses restreignant la libre cession des actions : Toute cession est soumise à l'agrément préalable des Associés, sauf dispense prévue par la loi, et sauf aux conjoints, ascendants, descendant du cédant.

Gérant : Monsieur Ange Xavier Gilbert Roger PATACCHINI, demeurant Ortale de Biguglia, 20620 Biguglia.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Gérant.

N° 09



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 10 octobre 2022, à A Guardia, 20135 Conca.

Dénomination :

AMENAGEMENT MARITIME CORSE.

Signe : AMC.

Forme : EURL.

Siège social : A Guardia, 20135 Conca.

Objet : Tous travaux fluviaux et maritimes, dragages, engraissement des plages, en France et à l'étranger, le traitement des sédiments et la revalorisation de sites..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe (montant minimum) : 1000 euros

Gérant : Monsieur Jérôme TIBERI, demeurant A Guardia, 20135 Conca

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis. La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : HOTEL DES ILES
SIÈGE SOCIAL : Lieu-dit la Magninca à Tomino [20248],

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location en meublé ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers

DURÉE : 99 années

CAPITAL : 1000 euros, apportés en numéraire

GERANCE : Andréa, Michèle, Françoise MATTEI demeurant Lieu-dit la Magninca à Tomino [20248]

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés ou à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Il est précisé, toutefois, que les parts sociales sont cédées librement entre les associés et leurs ascendants, descendants et collatéraux.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,



N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PIETRACORBARA du 21 septembre 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

CONSTANT - MARCHETTI

Siège : Marina, 20233 Pietracorbara
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet : L'acquisition de terrains suivi de l'aménagement, en vue de la revente par lots.

Transmission des actions :

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Joseph, Michel CONSTANT, demeurant Marina, 20233 Pietracorbara.

La **Société sera immatriculée** au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : GAJM COIFFURE

Siège social : Centre Commercial ATRIUM, Bât 1, C47, Lieu-dit Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino

Objet : Création, acquisition, vente, gestion et exploitation par bail ou autrement de tous fonds de coiffure mixte et esthétique ; Achat et vente de tous produits et de tous accessoires capillaires et/ou esthétiques ;

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Gerance : M. Alain GRANGE, demeurant, 20110 Viggianello.

Immatriculation RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATION GERANT

N° 13



RIVIERA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège social : 1 B, Rue du Nouveau Port

20200 Bastia

379 044 191 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 6 octobre 2022 **la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre POGGI de ses fonctions de gérant** à compter du 1er septembre 2022 et **a décidé de ne pas procéder à son remplacement. La gerance est désormais seulement assurée par Monsieur Pascal POGGI, anciennement co-gérant avec Monsieur Jean-Pierre POGGI.**

Pour avis, La Gérance.

N° 14

VALMAR SARL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : 10, Rue Jean Jaurès

20137 Porto-Vecchio

753 476 217 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 31 août 2022, **les associés ont pris acte de la démission de M. Valentin RICHARD de ses fonctions de gérant** à compter dudit jour et **a décidé de ne pas procéder à son remplacement.**

L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de M. Valentin RICHARD a été supprimée.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 15



A CASARELLA

SARL au capital de 10.000 €

Siège social : 6, Rue Saint-Michel

La Citadelle - 20200 Bastia

493916845 RCS

Aux termes d'une délibération en date du 06/10/22, l'AGE a décidé :

- **d'étendre l'objet social** aux activités de bar à cocktails, bar à vin, tapas.

- **de remplacer l'enseigne** existante par « LES AFFRANCHIS ».

- de modifier en conséquence les **articles 2 et 3** des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 16

LE LOGIS CORSE

SA au capital minimum de 3805000 €

Siège social : Avenue de la Libération

Immeuble L'Expo, 20600 Bastia

RCS Bastia 310288568

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 11/05/2021, **il a été décidé de nommer la société VYV INVEST SAS** située 62 rue Jeanne d'Arc, 75013 PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 839314242 représentée par Mme CACCIAGUERRA Nathalie demeurant **en qualité de Administrateur** à compter du 11/05/2021. **Modification** au RCS de Bastia.

BERNARDINO

SARL transformée en SAS

Au capital de 3000 euros

Siège social : Ld Acqua Citosa

20243 Serra-Di-Fiumorbo

832 239 297 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 4 juillet 2022, **l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée** à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. **L'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 2950 euros** par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* **Ancienne mention** :

Capital social : 50 euros

* **Nouvelle mention** :

Capital social : 3000 euros

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par : BERNARDINO Alain.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : Monsieur Alain BERNARDINO, demeurant Ld Acqua Citosa, 20243 SERRA-DI-FIUMORBO.

Pour avis,

La Gérance.

N° 18

CARGESE CROISIERES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000,00 euros

Siège social : Lieu-dit Sarrra

Rue Sampiero - 20130 Cargese

882 546 690 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 24 juin 2022 :

- Madame Joséphine BENNI épouse MIGEVANT, demeurant Rue Sampiero, 20130 CARGESE, **a été nommé en qualité de Présidente** pour une durée illimitée rétroactivement à compter du 03 juin 2022 **en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste MIGEVANT, décédé à CARGESE [20130], le 03 juin 2022.**

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

- Monsieur Olivier, Yves, Paul MIGEVANT, demeurant Rue Sampiero, 20130 CARGESE, **a été nommé en qualité de Directeur Général**, pour une durée illimitée, rétroactivement à compter du 03 juin 2022.

Pour avis, La Gérance.

N° 19

AVIS

Par décision du 30 septembre 2020, l'associé unique de la société **PE-TRONI SUD, SARL** au capital de 7622,45 € dont le siège est à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243] Zi de Migliacciari (400 046 868 RCS BASTIA), **a constaté l'expiration des mandats de Mr André FONTANA, commissaire aux comptes titulaire et de Mr Marc ROMELI, commissaire aux comptes suppléant**, sans renouvellement en application de l'article L223-35, al.2 du Code de commerce.

GUIDERDONI

DIGITAL ET CONSEIL

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000.00 €

Siège social : Hameau i Croci

Lieu-dit Le Pratu

20140 Petreto-Bicchisano

828 219 253 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 3 octobre 2022, il résulte que :

- **Le capital social a été augmenté de 733.500 euros pour être porté de 10.000 euros à 743.500 euros** par voie d'apport en nature et création de 73.500 actions nouvelles.

- **L'objet social a été étendu aux activités suivantes** : L'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés relevant du statut juridique et fiscal des sociétés de capitaux, de droit français ou étranger, l'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture, selon les besoins, de services spécifiques à celles-ci ; L'acquisition de parts de SICAV, et de fonds communs de placement, de parts de sociétés civiles ayant elles même pour objet la gestion d'un portefeuille de titre.

Les articles 2 « Objet », 7 « Apport » et 8 « Capital social » des statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 21

SCI VERTIGO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524,49 €

Siège social : 2, Rue Abbatucci

20200 Bastia

340 689 702 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale du 5 octobre 2022, il résulte que :

- **A la suite du décès de Monsieur Paul CANARELLI, gérant, il n'a pas été procédé à son remplacement.**

Madame Jocelyne OLIVIER veuve CANARELLI exercera seule les fonctions de gérante.

- **Le siège de la société a été transféré de BASTIA [20200] 2, Rue ABBATUCCI, à BIGUGLIA [20620] Lieu-dit Ile San Damiano - 3255 Route de la Lagune.**

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la représentante légale.

N° 22

AMBULANCES CADUCEE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 50.000 euros

Siège social : Chemin de Tenda

20137 Porto-Vecchio

414 005 702 RCS Ajaccio

Suivant décision du 3 octobre 2022, **l'associée unique a nommé M. Michaël, Jean-Louis POMI, demeurant Lieu-dit Jabella, 20167 PERI en qualité de Directeur Général.**

Pour avis, le Président.

C.A CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500,00 euros
Siège social : Résidence le Mimosas
Bâtiment B, Lieu-dit Punticchio
20230 Santa-Lucia-Di-Moriani
844 858 068 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 01.09.2022, il résulte que :
Madame Cristina-Mihaela NECHIFOR, demeurant Route Supérieure de Cardo, Lotissement Razzetta, 20200 BASTIA a été nommé en qualité de **Président** en remplacement de Monsieur Pierre BALDRICHI, démissionnaire.
L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Pierre BALDRICHI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame Cristina-Mihaela NECHIFOR.

Pour avis,
Le Président.

N° 24

AVIS

Suite à l'AGE du 19/09/2022, l'associé unique de la **SAS PAO CAST**, SASU au capital de 1.000 € dont le siège social est sis Lieu-dit Monte Ortu à Lumio, a nommé Monsieur Raphael PAOLINI demeurant Lieu-dit Monte Ortu, 20260 LUMIO aux fonctions de **Président** en remplacement de Madame Julie CASTEL. **L'article 12** des statuts a été mis à jour.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 25

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2022, la **SARL PGPAL**, ayant son siège social à 20250 Corté, lotissement Agnelli, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 493 383 038 a décidé la **dissolution anticipée** de la société à compter du 30/09/2022, a nommé Monsieur Paul-Antoine LECERF, domicilié au lotissement Agnelli, 20250 Corté en qualité de **liquidateur** et a fixé le **siège de liquidation** au siège social de la société (Lotissement Agnelli, 20250 Corté).

Les **actes et pièces** relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 26

CENTRE DE FORMATION LOISIR NAUTIQUE INSULAIRE

839 026 069 RCS Bastia
SARL en liquidation
Au capital de 1000 €
Siège de la liquidation :
3, Rue Spinola - 20200 Bastia

L'assemblée générale du 31 Août 2022 a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur MALPELI Jean de son mandat de liquidateur et prononcé la **clôture** des opérations de liquidation.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

**Olivier PELLEGRINI**
Avocat

Port de Plaisance de Toga
Bâtiment A2 - 20200 Bastia
Tel 04 95 32 05 85
Pellegrini.olivier@orange.fr

CLEMENTI-ISETTI BTP

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 500 euros
Siège : Sortie du Village Rapale
20246 Santo Pietro Di Tenda
Siège de liquidation :
Sortie du Village Rapale
20246 Santo Pietro Di Tenda
803 473 982 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/09/2022 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour 30/09/2022 et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Alexandra CLEMENTI, demeurant Sortie du Village, 20246 RAPALE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le **siège de la liquidation** est fixé au siège social Sortie du Village Rapale, 20246 SANTO PIETRO DI TENDA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 28

LES CAPRICES ENFANTINS

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 2000 euros
Siège social : Angle Rue d'Agila
Rue Napoléon, 20220 L'Ile-Rousse
801 152 125 RCS Bastia

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 août 2022 :
Par décision du 31 août 2022, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a :

- **approuvé** les comptes de liquidation ;
- **donné** quitus au Liquidateur Madame Murielle PISSARD, demeurant 4, Place Santelli, 20220 L'Ile-Rousse, et l'a **déchargé** de son mandat ;
- **décidé la répartition** du produit net et de la liquidation ;
- **prononcé la clôture** des opérations de liquidation.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

**Olivier PELLEGRINI**
Avocat

Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia
Tel 04 95 32 05 85
Pellegrini.olivier@orange.fr

SASU CLEMENTI

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 200 euros
Siège social : Quartier Brancale
Villa L'Oliveraie, 20290 Lucciana
Siège de Liquidation :
Quartier Brancale, Villa L'Oliveraie
20290 Lucciana
810 370 866 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 04/10/2022 au siège de la liquidation, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Alexandra CLEMENTI, Quartier Brancale, Villa L'Oliveraie, 20290 Lucciana, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et prononcé la **clôture** de la liquidation. Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et **la Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 30

PAOLI ELETTRICITA

SAS en liquidation

Au capital de 500 euros
Siège de liquidation :
63, Allée du Taravo, La Confina 1
Ajaccio, 20167 Mezzavia
889 276 168 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2022 au siège de la liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** M. Pascal PAOLI, demeurant 63, Allée du Taravo, La Confina 1, 20167 MEZZAVIA, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et prononcé la **clôture** de la liquidation. Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et **la Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 31

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2022 de la **SARL PGPAL**, ayant son siège social à 20250 Corté, Lotissement Agnelli, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 493 383 038 a **approuvé** les comptes de liquidation, a **donné** quitus au liquidateur Monsieur Paul-Antoine LECERF, domicilié au Lotissement Agnelli, 20250 Corté, l'a **déchargé** de son mandat et a constaté la **clôture** définitive de la liquidation à compter du 30/09/2022.

Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

MONTE SAN PETRONE

S.A.S. au capital de 2.000 €uros
Siège social : Hameau de Lutina
20237 Poggio-Marinaccio
829 856 103 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2021, l'AGE a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter 31 décembre 2021 et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Luc, Michel FRANCHET, demeurant Hameau de Lutina, 20237 POGGIO-MARINACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le **siège de la liquidation** est fixé Hameau de Lutina, 20237 POGGIO-MARINACCIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 33

JCS

SASU au capital de 100 €
Siège social : Ponticchio Suprano
20230 Poggio-Mezzana
RCS Bastia 829 986 363

Par décisions de l'AGE du 05 10 2022, il a été décidé la **dissolution anticipée** de la société et **sa mise en liquidation amiable**, nommé en qualité de **liquidateur** Mr SOUSA DA SILVA JORGE demeurant PONTICCHIO SUPRANO, 20230 POGGIO-MEZZANA et fixé le **siège de liquidation** où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. **Mention** en sera faite au RCS de Bastia.

N° 34

PAOLI ELETTRICITA

SAS au capital de 500 euros

Siège de liquidation :
63, Allée du Taravo, La Confina 1
Ajaccio, 20167 Mezzavia
889 276 168 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2022, l'associé unique a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel. Monsieur Pascal PAOLI, demeurant 63, Allée du Taravo, La Confina 1, 20167 MEZZAVIA, associé unique, **exercera les fonctions de liquidateur** pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le **siège de la liquidation** est fixé 63, Allée du Taravo, La Confina 1, Ajaccio, 20167 MEZZAVIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

CORSICAN HERO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social : Espace du Stiletto
Luciani, Lot. 23, Route de la Rocade
Zone Artisanale du Stiletto
20090 Ajaccio-RCS Ajaccio 898899414

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2021, l'associé unique a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 31.12.2021 et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel.

Monsieur Robin, Jean - Marie, Dominique, Emmanuel ANTONI, demeurant Société Cordirom, Zone Industrielle de Baléone, 20167 SARROLA-CARCOPINO, associé unique, **exercera les fonctions de liquidateur** pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation **est fixé Espace** du Stiletto, Luciani, Lot 23, Route de la Rocade, Zone Artisanale du Stiletto, 20090 AJACCIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS DE DISSOLUTION

Par jugement rendu le 3 décembre 2018 sous le numéro de R.G. : 2018 0061103, le Tribunal de Commerce d'AJACCIO a : - prononcé la **dissolution** de la société **S.A.R.L. EXP RESTAURANT LE BALADIN** dont le siège social est Résidence Sakura, Pont de Bala, Lieu-dit Corba, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au RCS. d'AJACCIO sous le numéro 393 945 522.

- **et nommé en qualité de liquidateur** Monsieur Alexis MATTEI, né le 21 mars 1974 à PORTO-VECCHIO (20137), de nationalité française, demeurant 18, rue du Général LECLERC - 20137 PORTO-VECCHIO.

Par suite de cette dissolution, le **siège de la liquidation** est Résidence Sakura, Pont de Bala, Lieu-dit Corba, 20137 PORTO-VECCHIO.

Pour avis et mention - Le Liquidateur.

M.V

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Suraccio
Lieu-dit Cinqui Alzi, 20172 Vero
Siège de Liquidation :
Lieu-Dit Valdo, 20172 Vero
RCS Ajaccio 829 922 046

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 septembre 2022 au Lieu-dit Valdo, 20172 VERO a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Madame Gracieuse VALLE, demeurant Lieu-dit Valdo, 20172 VERO, de son mandat de liquidateur, **donné** à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

PLC

SARL au capital de 10.000 €uros
Siège social : Le Ricanto
20090 Ajaccio
821 630 175 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de **dissolution** en date du 01/07/2022, la société DIVABOX, SAS au capital de 5.760.000 €, euros, dont le siège social est Le Ricanto, 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS d'ajaccio sous le numéro 301 242 772 a, en sa qualité d'associée unique de la société PLC, décidé la **dissolution anticipée** de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société PLC peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces **oppositions** doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'ajaccio.

Cette **décision de dissolution** a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce d'ajaccio.

Pour avis,

CORSICAN HERO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social : Espace du Stiletto
Luciani, Lot. 23, Route de la Rocade
Zone Artisanale du Stiletto
20090 Ajaccio
Siège de liquidation :
Espace du Stiletto, Luciani
Lot. 23, Route de la Rocade
Zone Artisanale du Stiletto
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 898 899 414

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2021 au siège social, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Robin, Jean - Marie, Dominique, Emmanuel ANTONI, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et prononcé la **clôture** de la liquidation.

Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

F G M N RESTAURATION

SAS en liquidation
Au capital de 7622,45 €
3, Rue César Vezzani, 20600 Bastia
409 714 136 RCS Bastia

Le 12/11/2021, l'AGE a **approuvé** les comptes de la liquidation, **donné** quitus et **déchargé** le liquidateur demeurant de son mandat et prononcé la **clôture** définitive de la liquidation.

Radiation RCS Bastia.

**SARL TRANSPORTS**

XAVIER CALISTRI
Au capital de 7622,45 €
Siège social : Maison Communale
20133 Ucciani
RCS Ajaccio Siren : 379226970

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, en date du 28 septembre 2022, il a été décidé la **dissolution anticipée** de la société à compter du 28 septembre 2022 à minuit et sa **liquidation amiable** sous le régime conventionnel. Monsieur CALISTRI Xavier demeurant Centolino, Pont d'UCCIANI, 20133 UCCIANI, **est nommé en qualité de liquidateur**. Le **siège de la liquidation** est fixé chez Monsieur CALISTRI Xavier demeurant Centolino, Pont d'UCCIANI, 20133 UCCIANI, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le **dépôt des actes** et pièces relatives à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'ajaccio. **Mention** sera faite au RCS d'ajaccio.

MONTE SAN PETRONE

S.A.S. au capital de 2.000 €uros
Siège social : Hameau de Lutina
20237 Poggio-Marinaccio
829 856 103 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2021, au siège de liquidation a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Luc, Michel FRANCHET, demeurant Hameau de Lutina, 20237 POGGIO-MARINACCIO, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

CESSION FONDS DE COMMERCE**CESSION FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte SSP en date à Bastia du 12/09/2022 enregistré au service de l'enregistrement de la publicité foncière de Bastia le 14/09/2022 dossier 2022 00023924 réf 2B04P31 2022 A 01251. La **SAS SPORTS LIBERTE** dont le siège social est situé RN 200, 20250 CORTE représentée par son représentant légal Monsieur Romain FRANCHINI.

A vendu à :

La **SAS WUW FITNESS** dont le siège social est situé Lieu-dit Lina Schello, 20220 MONTICELLO représentée par sa Présidente Madame Sabine DAVID. Un **fonds de commerce de gestion de salle de sports** à l'enseigne « **Wen U Went** » sis à MONTICELLO 20220, Lieu-dit Lina Schello.

Moyennant le prix de CENT MILLE EUROS (100.000€). L'entrée en **jouissance** a été fixée au 1er août 2022. Les **oppositions** éventuelles seront reçues à l'adresse du séquestre Robert DUCOS, Avocat, Le St Jean, Av de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO.

Pour insertion.

EXTRAIT DE JUGEMENT**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE**

445, Boulevard Gambetta - CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

Mention Judiciaire 2022040879

En date du 30/09/2022

SIREN : 881 209 647

N° de Gestion : 2020B03142

Raison sociale / Dénomination :
ACIAM

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Adresse du siège social : 211, Avenue Brame, 59100 Roubaix

Etablissement secondaire RCS Bastia 881 209 647 [2020B583] - Centre Commercial La Rocade - RN 193 - 20600 FURIANI.

Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE-MÉTROPOLE en date du 28-09-2022 a **prononcé la conversion en liquidation judiciaire** sous le numéro 2022/544 **désigne comme liquidateur** :

la SELARL MIQUEL ARAS & ASSOCIES prise en la personne de Maître ARAS Michaël 58, Avenue Guynemer, 59700 Marcq-en-Barœul et la SELARL PERIN BORKOWIAK représentée par Maître Yvon PERIN, 445, boulevard Gambetta, Tour Mercure, 8ème étage, 59976 TOURCOING Cedex, **met fin à la mission de l'administrateur** : la SELARL 2M & ASSOCIES prise en la personne de Me MARTINEZ Carole, la Société AJILINK LABIS-CABOOTER prise en la personne de Me Vincent LABIS et la SELARL 2M & ASSOCIES prise en la personne de Me PACE Marine à la fin de la poursuite d'activité et autorise le maintien de l'activité jusqu'au 01-10-2022.

Le soussigné Greffier du Tribunal de Commerce agissant d'office.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Mention Judiciaire 2022-6967

En date du 03/10/2022

SIREN : 318 148 467

N° de Gestion : 1984B04475

Raison sociale / Dénomination :
BURTON

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Adresse du siège social : 14/16 BLD POISSONNIERE, 75009 PARIS

Immatriculation secondaire RCS Bastia 318 148 467 [2022 B 551] - Port de Sant-Ambroggio, 20260 LUMIO.

Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé en date du 03/10/2022 l'**ouverture d'une procédure de sauvegarde** sous le numéro P202201887 et a **désigné juge commissaire** :

M. Michel Teytu, **juge commissaire suppléant** : M. Laurent Caniard, **administrateur** : SELARL BCM en la personne de Me Charles-Henri Carboni 7, rue de Caumartin, 75009 Paris, SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdureau 42, rue de Lisbonne, 75008 Paris, **avec pour mission** : de surveiller. **mandataire judiciaire** : SCP BTSG en la personne de Me Denis Gasnier 15, rue de l'Hôtel de Ville, 92200 Neuilly-sur-Seine. SELAFA MJA en la personne de Me Julia Ruth 102, rue du Faubourg Saint-Denis, 75479 Paris Cedex 10, et a ouvert une période d'observation expirant le 03/04/2023.

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au bo-dacc du jugement d'ouverture.

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT

CCIC/DC/2021.086
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour un accord cadre à marchés subséquents relatif aux travaux de second oeuvre sur la plateforme de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine.

Durée de l'Accord Cadre :

Quatre ans non-renouvelable à compter de sa notification

Lieux de livraison : * Aéroport de Calvi Sainte-Catherine.**Nomenclature Européenne CPV :**

45430000/Revêtement de sol et de murs
 45421141/Travaux de cloisonnement
 45421000/Travaux de menuiseries
 45442100/Travaux de peinture

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la réalisation de travaux d'entretien des bâtiments situés sur la plateforme de l'Aéroport de Bastia Poretta.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 04 (quatre) lots :

Lot 1 : Cloisons-Faux plafond-Sols souples-Menuiserie
 Lot 2 : Revêtements de sols-Revêtements muraux
 Lot 3 : Peintures
 Lot 4 : Menuiseries aluminium

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.1, R2162-7 à R2162-12 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.**L'accord cadre est à marchés subséquents et pluri-attributaires.****Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :**

* Prix (60%)

* Valeur technique (40%) appréciée à l'aune de :

- La méthodologie adoptée pour la mise en œuvre de chaque produit ou matériel ;
- Les caractéristiques des produits ou matériels utilisés ;
- Le délai d'intervention.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 22 décembre 2021.

Nombre de candidature reçue pour le lot 1 : 01**Nombre de candidature reçue pour le lot 2 : 01****Nombre de candidature reçue pour le lot 3 : 01****Nombre de candidature reçue pour le lot 4 : 03****Nombre d'offre reçue pour le lot 1 : 01****Nombre d'offre reçue pour le lot 2 : 01****Nombre d'offre reçue pour le lot 3 : 01****Nombre d'offre reçue pour le lot 4 : 01****Nom et adresse de l'attributaire du lot 1 :**

SARL PRIM
 Valrose - BP 62
 20290 BORGIO

Nom et adresse de l'attributaire du lot 2 :

SARL PRIM
 Valrose - BP 62
 20290 BORGIO

Nom et adresse de l'attributaire du lot 3 :

SARL PRIM
 Valrose - BP 62
 20290 BORGIO

Nom et adresse de l'attributaire du lot 4 :

SARL LES NOUVEAUX MENUISIERS
 Lieu-dit Campo Vallone
 Zone industrielle
 20620 BIGUGLIA

Date de notification de l'accord cadre du lot 1 : Le 12 juillet 2022**Date de notification de l'accord cadre du lot 2 : Le 12 juillet 2022****Date de notification de l'accord cadre du lot 3 : Le 12 juillet 2022****Date de notification de l'accord cadre du lot 4 : Le 08 août 2022**

.../...

Prix de l'accord cadre :

Lot 1 : Pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix

Lot 2 : Pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix

Lot 3 : Pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix

Lot 4 : Pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales - Tel : 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 10 octobre 2022.**Date d'envoi du présent avis : le 10 octobre 2022.****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi
 BP 678 - 20601 BASTIA Cedex
 Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mél : direction@oehc.fr**web :** <http://www.oehc.fr>

SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non**L'avis implique un marché public****Objet :** TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX EN PLAINE ORIENTALE NORD-SECTEUR DE L'ARINELLA - BASTIA**Référence acheteur :** 2022-038-SI**Type de marché :** Travaux**Procédure :** Procédure adaptée ouverte**Technique d'achat :** Sans objet**Lieu d'exécution :** Secteur de l'Arinella - 20200 Bastia**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : non**Les variantes sont exigées :** Non**Conditions de participation****Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :****Aptitude à exercer l'activité professionnelle :****Liste et description succincte des conditions :**- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)**Capacité économique et financière :****Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Référence professionnelle et capacité technique :**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Identification Professionnelle (IP) : 5113**Marché réservé :** NON**Réduction du nombre de candidats :** Non**La consultation comporte des tranches :** Non**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui**Visite obligatoire :** Non**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

35% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

5% Performances en matière de protection de l'environnement

60% Prix

Renseignements d'ordre administratifs : CELLULE MARCHE - Tél : 04 95 30 93 28**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui**Présentation des offres par catalogue électronique :** Autorisée**Remise des offres :** 08/11/22 à 12h00 au plus tard.**Envoi à la publication le :** 07/10/22

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

J02 AVIS DE MARCHÉ APPEL D'OFFRE STANDARD DIR24

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

AVIS DE MARCHÉ**DIRECTIVE 2014/24/UE**

LE PRÉSENT AVIS CONSTITUE UN APPEL À LA CONCURRENCE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**I.1) NOM ET ADRESSES**Commune de Zonza, Mairie annexe
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio,**Point(s) de contact :** Celine BIANCONI,
Téléphone : [+33] 4 95 71 40 16,**Courriel :** cbianconi.dgs@zonza.corsica,**Fax :** [+33] 4 95 71 49 18,**Code NUTS :** FRMO**Adresse(s) internet :****Adresse principale :**<https://www.zonzasantalucia.corsica/>**Adresse du profil acheteur :**<https://zonza.e-marchespublics.com>**I.2) PROCÉDURE CONJOINTE****I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet,

à l'adresse suivante : <https://zonza.e-marchespublics.com>**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** au(x) point(s) de contact susmentionné(s)**autre adresse :****Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**par voie électronique à l'adresse : <https://zonza.e-marchespublics.com>

à l'adresse suivante :

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ****II.1.1) Intitulé :** Marché de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins de la Commune de Zonza**Numéro de référence :** AO 2022-006**II.1.2) Code CPV principal :****Descripteur principal :** 66510000.**II.1.3) Type de marché :** Services**II.1.4) Description succincte :** Souscription de différents contrats d'assurances au profit de la Commune de Zonza**II.1.5) Valeur totale estimée :****Valeur hors TVA :****II.1.6) Information sur les lots :****Ce marché est divisé en lots :** Oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 5**II.2) DESCRIPTION****II.2.1) Intitulé :** Dommages aux biens et risques annexes.

Lot n° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**Code CPV principal :** 66515200.**II.2.3) Lieu d'exécution****Code NUTS :** FRM|**Lieu principal d'exécution :** Commune de Zonza**II.2.4) Description des prestations :** Dommages aux biens et risques annexes; La variante imposée ayant le caractère de prestation alternative est définie à l'acte d'engagement valant CCAP**II.2.5) Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 175.000 EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**Début :** 01 Avril 2023**Fin :** 01 Janvier 2028**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction :** non**Description des modalités ou du calendrier des reconductions :****II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer****Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :****II.2.10) Variantes****Des variantes seront prises en considération :** non**II.2.11) Information sur les options****Options :** non**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques****II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne****Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :** non**II.2.14) Informations complémentaires :****pour la valeur estimée (II.2.6) il est pris comme référence :**

lot n°1 : offre de base

II.2.1) Intitulé : Responsabilité et risques annexes.

Lot n° : 2

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**Code CPV principal :** 66516000.**II.2.3) Lieu d'exécution****Code NUTS :** FRM|**Lieu principal d'exécution :** Commune de Zonza**II.2.4) Description des prestations :** Assurance "Responsabilité et risques annexes" - La prestation supplémentaire éventuelle est définie à l'acte d'engagement valant CCAP et au cahier des clauses techniques particulières**II.2.5) Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 20.000 EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**Début :** 01 Avril 2023**Fin :** 01 Janvier 2028**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction :** non**Description des modalités ou du calendrier des reconductions :****II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer****Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :****II.2.10) Variantes****Des variantes seront prises en considération :** non**II.2.11) Information sur les options****Options :** non**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques****II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne****Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :** non**II.2.14) Informations complémentaires :****Pour la valeur estimée en II.2.6, il est pris comme référence :**

Lot n° 2 : Offre de base + la prestation supplémentaire éventuelle

II.2.1) Intitulé : Flotte automobile et risques annexes.

Lot n° : 3

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**Code CPV principal :** 66514110.**II.2.3) Lieu d'exécution****Code NUTS :** FRM|**Lieu principal d'exécution :** Commune de Zonza**II.2.4) Description des prestations :** Assurance "Flotte automobile et risques annexes" - Les prestations supplémentaires éventuelles sont définies à l'acte d'engagement valant CCAP et au cahier des clauses techniques particulières**II.2.5) Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 150.000 EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**Début :** 01 Juillet 2023**Fin :** 01 Janvier 2028**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction :** non**Description des modalités ou du calendrier des reconductions :****II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer****Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :****II.2.10) Variantes****Des variantes seront prises en considération :** non**II.2.11) Information sur les options****Options :** non**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques****II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne****Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :** non**II.2.14) Informations complémentaires :****Pour la valeur estimée en II.2.6, il est pris comme référence :**

Lot n° 3 : Offre de base + les prestations supplémentaires éventuelles

II.2.1) Intitulé : Risques statutaires du personnel.

Lot n° : 4

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**Code CPV principal :** 66512000.**II.2.3) Lieu d'exécution****Code NUTS :** FRM|**Lieu principal d'exécution :** commune de zonza**II.2.4) Description des prestations :** Assurance "Risques statutaires du personnel" - Les prestations supplémentaires éventuelles sont définies à l'acte d'engagement valant CCAP et au cahier des clauses techniques particulières**II.2.5) Critères d'attribution :** Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché**II.2.6) Valeur estimée**

Valeur hors TVA : 500.000 EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**Début :** 01 Janvier 2023**Fin :** 01 Janvier 2028**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction :** non**Description des modalités ou du calendrier des reconductions :****II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer****Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :****II.2.10) Variantes****Des variantes seront prises en considération :** non**II.2.11) Information sur les options****Options :** non**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques****II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne****Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :** non

.../...

II.2.14) Informations complémentaires :

Pour la valeur estimée

(II.2.6), il est pris comme référence :

Lot n° 4 : Offre de base + les prestations supplémentaires éventuelles

II.2.1) Intitulé :

Protection juridique des personnes physiques.

Lot n° : 5

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 66513100.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM|

Lieu principal d'exécution : commune de zonza

II.2.4) Description des prestations :

Assurance "Protection juridique des personnes physiques"

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 10.000 EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début : 01 Janvier 2023

Fin : 01 Janvier 2028

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

Pour la valeur estimée

(II.2.6), il est pris comme référence :

Lot n° 5 : Offre de base

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE,

ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

1) Lettre de candidature modèle DC1 [version mise à jour du 01/04/2019] ou équivalent.

2) Déclaration du candidat modèle DC2 [version mise à jour du 01/04/2019] ou équivalent.

1) et 2) Les formulaires DC sont accessibles, non exclusivement, sur le site internet

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

3) Mandat de la compagnie d'assurance au courtier, le cas échéant.

4) Mandat de la compagnie d'assurance à l'agent, le cas échéant.

5) Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat.

6) Pour les intermédiaires d'assurance, l'attestation d'inscription à un registre des intermédiaires en assurance (attestation ORIAS ou tous autres certificats équivalents d'organismes établis dans un autre Etat membre que la France).

7) Pour les intermédiaires d'assurance, l'attestation d'assurance et de caution financière conforme au Code des assurances.

8) Si le formulaire DC1 n'est pas utilisé, la déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

9) En application de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique.

10) Lorsqu'il y a groupement, les documents précités sont à fournir pour chacun des membres.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Références notamment en matière d'acheteurs publics pour chacune des trois dernières années.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession déterminée.

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

Référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Le marché est réservé aux entreprises d'assurances et personnes habilitées à présenter des opérations d'assurance en vertu des articles L.310-1 et suivants, L.500, L.500-1 et L.511-1 et suivants du Code des assurances ou équivalent pour les candidats européens.

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure :

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

07 Novembre 2022 à 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois :

6 [A compter de la date limite de réception des offres]

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 11 Novembre 2022 à 14:00

Lieu : Commune de Zonza

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia,

Villa Montepiano

20407 Bastia,

Téléphone : [+33] 4 95 32 88 66,

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Fax : [+33] 4 95 32 38 55,

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Service du Greffe du Tribunal Administratif de Bastia,

Villa Montepiano

20407 Bastia,

Téléphone : [+33] 4 95 32 88 66,

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Fax : [+33] 4 95 32 38 55,

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 05 Octobre 2022.



AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT

CCIC/DC/2021.085
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour un accord cadre à marchés subséquents relatif aux travaux de second œuvre sur la plateforme de l'aéroport de Bastia-Poretta.

Durée de l'Accord Cadre :

Quatre ans non-renouvelable à compter de sa notification.

Lieux de livraison : Aéroport de Bastia-Poretta**Nomenclature Européenne CPV :**

45430000/ Revêtement de sol et de murs
 45421141/ Travaux de cloisonnement
 45421000/ Travaux de menuiseries
 45442100/ Travaux de peinture

Caractéristiques principales : Il s'agit de la réalisation de travaux d'entretien des bâtiments situés sur la plateforme de l'Aéroport de Bastia Poretta.**Mode de dévolution de l'accord cadre :**

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 04 (quatre) lots :

Lot 1 : Cloisons-Faux plafond-Sols souples-Menuiserie
 Lot 2 : Revêtements de sols-Revêtements muraux
 Lot 3 : Peintures
 Lot 4 : Menuiseries aluminium

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -1°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.**L'accord cadre est à marchés subséquents et pluri-attributaires et mono attributaire.****Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :**

* Prix [60%]

* Valeur technique [40%] appréciée à l'aune de :

- La méthodologie adoptée pour la mise en œuvre de chaque produit ou matériel ;
- Les caractéristiques des produits ou matériels utilisés ;
- Le délai d'intervention.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 22 décembre 2021.

Nombre de candidature reçue pour le lot 1 : 02**Nombre de candidature reçue pour le lot 2 : 01****Nombre de candidature reçue pour le lot 3 : 01****Nombre de candidature reçue pour le lot 4 : 02****Nombre d'offre reçue pour le lot 1 : 02****Nombre d'offre reçue pour le lot 2 : 01****Nombre d'offre reçue pour le lot 3 : 01****Nombre d'offre reçue pour le lot 4 : 00****Nom et adresse de l'attributaire du lot 1 :**

SARL CLOISONS ET PLAFONDS
 Zone industrielle de Tragone
 Lot n°33
 20620 BIGUGLIA

SARL PRIM
 Valrose
 BP 62
 20290 BORGIO

Nom et adresse de l'attributaire du lot 2 :

SARL PRIM
 Valrose
 BP 62
 20290 BORGIO

Nom et adresse de l'attributaire du lot 3 :

SARL PRIM
 Valrose
 BP 62
 20290 BORGIO

.../...

Nom et adresse de l'attributaire du lot 4 : Infructueux pour absence d'offre**Date de notification du lot 1 de l'accord cadre :** Le 12 juillet 2022**Date de notification du lot 2 de l'accord cadre :** Le 12 juillet 2022**Date de notification du lot 3 de l'accord cadre :** Le 12 juillet 2022**Date de notification du lot 4 de l'accord cadre :** Infructueux pour absence d'offre**Prix de l'accord cadre :**

Lot 1 : Pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix

Lot 2 : Pour l'ensemble des prix contractualisés au bordereau de prix

Lot 3 : Pour l'ensemble des prix contractualisés au bordereau de prix

Lot 4 : Infructueux pour absence d'offre

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales
 Tel : 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 10 octobre 2022.**Date d'envoi du présent avis :** le 10 octobre 2022.

N° 50

**COMMUNE DE PENTA DI CASINCA****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****1. Collectivité passant le marché :**

Commune de Penta di Casinca,
 Hôtel de Ville de Folelli
 Route de la mer
 20213 PENTA DI CASINCA
 Téléphone 04 95 36 96 27.

E-mail : mairie@pentadicasinca.fr**Profil acheteur :** www.klekoon.com**Émetteur du Marché :** COMMUNE de PENTA DI CASINCA**2. Objet du marché :**

Nettoyage et entretien de la plage de FOLELLI saisons 2023 à 2027.

3. Critères d'attribution :

Prix de la prestation [60%]
 Qualité technique de l'offre [40%]

4. Procédure de passation des Marchés :

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

5. Date limite de réception des offres : le jeudi 03 Novembre 2022 à 12 heures.**6. Délai de validité des offres :** 90 jours.**7. Modalités d'obtention du dossier :**

Les dossiers de consultation pourront être téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.

8. Renseignements complémentaires :**Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

- auprès de Monsieur le Maire de Penta di Casinca à l'adresse indiquée au §1 ci-dessus.

9. Date d'envoi du présent avis : le 10 Octobre 2022**10. Introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia
 Villa Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX
 Téléphone : 04 95 32 88 66
 Télécopie : 04 95 32 88 55

Voies de recours : Voir les Articles L551-1 et suivants du code de justice administrative

A Penta di Casinca, le 10/10/2022, Le Maire,

Tel : 07.78.90.57.11



- * Remis en état après travaux
- * Entretien espaces verts
- * Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- * Entretien de Bureaux
- * Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 5.350.000 € HT

CCIC/DC/2021.038
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché :

Appel à candidature pour la réalisation des travaux d'intégration des équipements de sûreté destinés à l'inspection filtrage des bagages de soute de l'Aéroport de Calvi Sainte-Catherine.

Lieux de livraison :

* Aéroport de Calvi Sainte Catherine

Nomenclature Européenne CPV :

45213331-2 / Travaux de construction de bâtiments aéroportuaires
 45350000-5 / Installations mécaniques

Caractéristiques principales :

Les travaux consistent dans la création de locaux pour l'assistant en escale en toiture de l'aérogare, l'aménagement du local de réconciliation et du local pour les opérateurs, le déplacement et l'intégration de l'EDS 2 dans la ligne « hors format », le raccordement de la ligne « hors format » au carroussel pour le mode dégradé, la dépose de la nouvelle ligne « au format » et l'intégration des nouveaux équipements de sûreté.

Mode de dévolution du marché :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe huit (08) lots :

Lot 1 : Gros œuvre
 Lot 2 : Etanchéité
 Lot 3 : Charpente
 Lot 4 : Menuiseries extérieures
 Lot 5 : Cloisons-Doublage-Plafonds-Peinture
 Lot 6 : Plomberie-Climatisation/Chauffage
 Lot 7 : Electricité courants forts et courants faibles
 Lot 8 : Système de convoyage

Mode de passation du marché :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2124-4, R.2131-6, R.2161-21, R.2161-22 et R.2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.**L'avis concerne un marché public.****Critères de jugement des offres pour chaque lot :**

* Prix (60%)

* Valeur technique (40%) : Appréciée à l'aune de :

- Les moyens humains avec les qualifications des personnels et les moyens matériels dédiés ;
- Les indications concernant la provenance des principales fournitures et les références des fournisseurs correspondants ;
- La méthodologie adoptée pour chaque type d'ouvrage ou prestations à réaliser ;
- Délai global de réalisation des travaux incluant les périodes d'approvisionnement et de préparation ;
- Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases du chantier (y compris les périodes d'approvisionnement et de préparation).

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL L'Informateur Corse, le 10 mai 2021.

Nombre de candidature reçue pour le lot 1 : 02**Nombre de candidature reçue pour le lot 2 : 01****Nombre de candidature reçue pour le lot 3 : 01****Nombre de candidature reçue pour le lot 4 : 00****Nombre de candidature reçue pour le lot 5 : 01****Nombre de candidature reçue pour le lot 6 : 02****Nombre de candidature reçue pour le lot 7 : 02****Nombre de candidature reçue pour le lot 8 : 03****Nombre d'offre reçue pour le lot 1 : 01****Nombre d'offre reçue pour le lot 2 : 01****Nombre d'offre reçue pour le lot 3 : 01****Nombre d'offre reçue pour le lot 4 : 00****Nombre d'offre reçue pour le lot 5 : 01****Nombre d'offre reçue pour le lot 6 : 01****Nombre d'offre reçue pour le lot 7 : 01****Nombre d'offre reçue pour le lot 8 : 02**

.../...

Nom et adresse de l'attributaire du lot 1 :

MAESTRIA
 La Signoria
 Route de l'Aéroport
 20260 CALVI

Nom et adresse de l'attributaire du lot 2 :

SARL TRAVAUX ETANCHEITE CORSE
 Z.I.C. de Campo Vallone
 Lot 02
 20620 BIGUGLIA

Nom et adresse de l'attributaire du lot 3 :

SAS FUSELLA CM
 Strada Vecchia
 Valrose
 20290 BORGIO

Nom et adresse de l'attributaire du lot 4 :

Infructueux pour cause de manque d'offre

Nom et adresse de l'attributaire du lot 5 :

SARL ROSSI FRERES PEINTURES
 Résidence ALTEA
 Rue Maréchal Juin
 20600 BASTIA

Nom et adresse de l'attributaire du lot 6 :

Société VO2
 ZAC de Capo Vallone - Lot n°5
 20620 BIGUGLIA

Nom et adresse de l'attributaire du lot 7 :

SAS SCAE
 Parc d'Activité de Purettonne
 BP 98 - Lot n°1
 20290 BORGIO

Nom et adresse de l'attributaire du lot 8 :

SAS ALFYMA
 ZAC Du Prieuré
 114 Avenue Christian Doppler
 77700 BAILLY ROMAINVILLIER

Date de notification du marché du Lot 1 : Le 21 mars 2022**Date de notification du marché du Lot 2 : Le 01 mars 2022****Date de notification du marché du Lot 3 : Le 01 mars 2022****Date de notification du marché du Lot 4 : Infructueux pour absence d'offres****Date de notification du marché du Lot 5 : Le 01 mars 2022****Date de notification du marché du Lot 6 : Le 01 mars 2022****Date de notification du marché du Lot 7 : Le 01 mars 2022****Date de notification du marché du Lot 8 : Le 01 juin 2022****Prix du marché :**

Lot 1 : pour un montant total de 283.620 €uros H.T.

Lot 2 : pour un montant total de 54.988 €uros H.T.

Lot 3 : pour un montant total de 169.504 €uros H.T.

Lot 4 : infructueux pour absence d'offres

Lot 5 : pour un montant total de 115.240 €uros H.T.

Lot 6 : pour un montant total de 29.539.35 €uros H.T.

Lot 7 : pour un montant total de 85.420.78 €uros H.T.

Lot 8 : pour un montant total de 1.297.173.16 €uros H.T. :

Sous-traitance totale : 317.066.91 € H.T.**Titulaire : 980.106.25 € H.T.****Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Direction Juridique et Affaires Générales
 Tel : 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Féli Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 07 octobre 2022.**Date d'envoi du présent avis : le 07 octobre 2022.**

Annonces légales

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92**Par Fax :** 04 95 32 02 38**Par courrier :** Immeuble MAREVISTA
12 Quai des Martyrs - 20200 BASTIA**Dans nos locaux :** 1, rue Miot - 20200 Bastia

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT**CCIC/DC/2021.092**
*Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse***NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**CORRESPONDANT :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché :

Appel à candidature pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à la réalisation d'une étude de faisabilité sur les conditions de convergence systémique des concessions aéroportuaires.

Lieux d'exécution :

Aéroport de Bastia-Poretta, Calvi Sainte-Catherine, Ajaccio Napoléon Bonaparte et Figari Sud Corse.

Nomenclature Européenne CPV :

71241000-9/ Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse.

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'un accompagnement pour la mise en place des conditions d'une convergence systémique des concessions aéroportuaires.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande Publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2161-21, R2161-22, R2161-23 du Code de la Commande Publique.

Critères de jugement des offres :

* Prix (60%)

* Valeur technique (40%) définie à l'aune de :

- Les moyens humains dédiés à l'étude de faisabilité avec leurs qualifications ;
- Le délai global de réalisation de l'étude de faisabilité ;
- Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases de l'étude de faisabilité.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 18 décembre 2021

Nombre de candidature reçue : 02**Nombre d'offre reçue :** 02**Nom et adresse de l'attributaire :**SA AEROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR
Rue Costes et Bellonte
BP 3331
06206 NICE CEDEX 3**Date de notification du marché :** Le 29 juillet 2022**Prix de l'accord cadre :**

Pour un montant total de 66.000 € HT.

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :Direction Juridique et Affaires Générales
Tel : 04.95.54.44.39**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,
Place Félix-Baret,
CS 80001
13282 MARSEILLE Cedex 06**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr dans le cadre :

- * D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat,
 - * D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
 - * Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
 - * Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.
- Date d'envoi au JOUE,** le 11 octobre 2022.
Date d'envoi du présent avis : le 11 octobre 2022.

**DERNIERES
MINUTES**

N° 53

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**Par jugement en date du 04/10/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :

Indjeans [SAS]

Casatorra - Résidence Santa Regina
20620 Biguglia**Activité :** La négoce, l'achat, la vente en magasin au détail et internet, gros, demi gros, de tous produits manufacturés et notamment d'articles textiles. L'organisation d'évènements à caractère culturel, artistique et commercial.**RCS Bastia :** B 824 107 643, 2016 B 709**Date de cessation des paiements :** 12/09/2022**Mandataire judiciaire :****SELARL ETUDE BALINCOURT**
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 54

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**Par jugement en date du 04/10/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :

SARL Corsina [SARL]

Zone Industrielle U Tragone
20620 Biguglia**Activité :** Brasserie, fabrication et vente de bière artisanale**RCS Bastia :** B 819 578 675, 2016 B 261**Date de cessation des paiements :** 30/08/2022**Mandataire judiciaire :****SELARL ETUDE BALINCOURT**
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 55

ADDITIFAdditif à l'annonce publiée dans L'Informateur Corse Nouvelle du 19/08/2022 concernant **MASSINI / TRANSPORTS TOURISTIQUES BONIFACIENS. Ajouter : TRANSPORTS TOURISTIQUES BONIFACIENS** immatriculée n° 341 090 447 RCS Ajaccio ; **Prix global de 150.000 €** s'appliquant à l'ensemble des établissements principal et complémentaire. : "Prix global de 150.000 € s'appliquant aux établissements principal (145.000 €) et complémentaire (5.000 €)".**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**Par jugement en date du 04/10/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :La Part des Anges [SAS]
7, Place de l'Hôtel de Ville
20200 Bastia**Activité :** Restauration traditionnelle, fabrication et vente de plats à emporter, vente de glaces**RCS Bastia :** B 851 918 003, 2019 B 435**Date de cessation des paiements :** 21/07/2022**Liquidateur :****SELARL ETUDE BALINCOURT**
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 57

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**Par jugement en date du 04/10/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :Société d'Exploitation de l'Abattoir
de Ponte-Leccia se Abattoir
de Ponte-Leccia [SARL]
Lieu-dit Cantinone
Ponte-Leccia - RN 197
20218 Morosaglia**Activité :** Opérations d'abattage, de transformation, de commercialisation de tous produits charnes et dérivés.**RCS Bastia :** B 799 831 144, 2014 B 34**Date de cessation des paiements :** 08/09/2022**Mandataire judiciaire :****SELARL ETUDE BALINCOURT**
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 58

DIET SANTE NATURE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000,00 €

Siège social : Lieu-dit Casatorra

20620 Biguglia

531 224 715 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associée unique du 14/09/2022, il résulte que :

L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a **décidé de ne pas dissoudre** la société.**Dépôt légal** au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, la gérante.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/10/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Qualitech [SAS]
Lotissement 10 A
Lieu-dit Campo Vallone
20620 Biguglia

Activité : Travaux de cloisons en placo-plâtre, travaux d'isolation, de revêtement des murs et des sols, travaux de peinture, travaux de maçonnerie.

RCS Bastia : B 837 480 177, 2018 B 122

Date de cessation des paiements :

09/08/2022

Liquidateur :

**SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)**

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/10/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

O Resto [SARL]
9, Montée Santa Barbara
Les Collines II
20600 Furiani

Activité : Restaurant [GR], Pizzeria, plats à emporter

RCS Bastia : B 518 928 775, 2009 B 538

Date de cessation des paiements :

31/08/2022

Liquidateur :

**SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)**

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

ST CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social :

Rue du Commandant l'Herminier

Immeuble Fancellu

20137 Porto-Vecchio

883 236 606 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 29 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, **a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution** de la Société.

Pour avis,
Le Président.

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Ajaccio du 01/12/2020, la Société **VITO Corse**, S.A.S au capital de 8.000.000 €, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784 et dont le siège social est situé à PUTEAUX [92800] - Tour FRANKLIN - 100, Terrasse Boieldieu.

A donné en location gérance : à la Société "STATION SERVICE U STRETTU", SARL immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 390 477 644, ayant son siège social lieu-dit « U STRETTU » - La Rocade - 20090 AJACCIO, un fonds de commerce de Station Service : « Vente de produits pétroliers et assimilés, carburants, lubrifiants, autres sources d'énergie. Vente de tous articles et prestation de tous services concernant l'automobile et plus généralement tout ce qui répond aux besoins de l'automobiliste », à l'enseigne Station VITO ASPRETTO, sis et exploité Col d'Aspretto - Route de Campo dell'oro - 20090 AJACCIO, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er décembre 2020.

SAS AUTO DEMARCHES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de : 1000 Euros

Centre d'Affaires Empire Cowork

20090 Ajaccio

834 881 195 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 12 Septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, **a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution** de la société.

Pour avis,
La Présidence.

CANTONE ENERGIES

SARL au capital de 1.000 €

Siège social : Avenue Christophe Colomb

20260 Calvi

RCS Bastia 518 505 391 [2009 B 507]

N° Siret 518 505 391 00012

Suivant décision du 17 Juin 2022, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, **l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée** de la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Pour Avis et mention,
La Gérance.

PRO2BATI MULTISERVICES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5500 euros

Siège social : Villa les Oliviers

Avenue Sampiero Corso

20214 Moncale

829 066 307 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, **a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution** de la Société.

Pour avis,
La Gérance.



SCP Emmanuel CIAVOLELLA, Sébastien LUX, Delphine STEYER, Romain POUZOL et Adrien JOSSERAND, Notaires Associés,

Titulaire de deux Offices Notariaux,
dont l'un est à MEYLAN [38240]

7, Chemin de la Dhuy

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Me CIAVOLELLA**, notaire associé à CLUSES [74300], le 29/09/2022, M. Michel RIOU et Mme Christiane Marie Danièle GOUGAIN, dmt ensemble à BELVEDERE-CAMPOMORO [20110] Peretto, mariés à la mairie de MARIIGNIER [74970] le 17/02/1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, **ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle** avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

Les **oppositions** pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à **Me CIAVOLELLA**, notaire à CLUSES [74300].
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

EXTRAIT

Par jugement du 12 septembre 2022, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :

SCI Cecilia, prise en la personne de son représentant légal ayant son siège social Chez Monsieur Thierry Sacco, Route de Calvi, 20256 Corbara

Forme : SCI Cecilia, prise en la personne de son représentant légal

Inscrite au RCS : 432335669

Date de cessation des paiements :

12 septembre 2022

Juge commissaire :

Madame Claire CHAVIGNIER

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

850, rue Etienne Lenoir

30900 Nîmes

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait :
Le Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/10/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

La Fabrica 2B [SAS]
1, Boulevard Général Giraud
20200 Bastia

Activité : Restauration, pizzeria, salon de thé. L'affinage et la vente à consommer sur place ou à emporter de fromages et produits laitiers.

Charcuterie, vins, épicerie et tous produits de consommation courante.

RCS Bastia : B 534 002 688, 2011 B 373

Date de cessation des paiements :

28/07/2022

Liquidateur :

**SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)**

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

BRANDO BTP

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 20.000 euros

Siège social : Erbalunga

20222 Brando-411314644 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, **a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution** de la Société.

Pour avis, La Gérance.

SINOPIA PLACO

SAS au capital de 3.000 Euros

Siège social :

1, Rue du 1er Bataillon de Choc

Lieu-dit Castel Vecchio, 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 839 336 930

Aux termes d'une délibération en date du 05/10/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, **a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution** de la Société.

Pour avis,
Le Président.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°55, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 30/09/2022, n°6945 :

Concernant : La Dissolution de la SARL L'ASTROLABE.

Il y avait lieu d'ajouter «Le siège de liquidation est fixé Résidence Vanina Park, Route de Calvaire, 20250 Corte, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés».

Le reste sans changement.

RELATIONS CORSE
Société à Responsabilité Limitée
Transformée
En Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3000 euros
Siège social : Fil Di Rosa
20140 Serra Di Ferro
R.C.S. Ajaccio 453 899 684

1) Aux termes d'une délibération en date du 28/09/2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

2) Le siège social est transféré à SERRA DI FERRO, Le VILLAGE
3) L'objet de la Société, sa durée, les dates de son exercice social et sa dénomination demeurent inchangés. Le capital de la Société reste fixé à la somme de 3000 euros.

3) Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Forme

La Société, précédemment sous forme S.A.R.L. a adopté celle de la Société par Actions Simplifiée.

Administration et Direction
Avant sa transformation en Société par Actions Simplifiée, la Société était gérée par :

NOM GERANT : Monsieur Yorick, Marie, Gérard, Henri SAVARY DE BEAUREGARD, demeurant Le Village, 20140 SERRA DI FERRO

Sous sa nouvelle forme, la Société est administrée par :

Madame Claire, Marie, Jeanne, ABBA-TUCCI, veuve SAVARY DE BEAUREGARD, Le Village, 20140 SERRA DI FERRO

La Présidente.

SCI COGESTIM

Au capital de 100 €

Siège social : Route de Piccovaggia
Aghja del Forno, 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 505 146 472

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 octobre 2022, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10 octobre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Jacques COSTA, demeurant Route de Piccovaggia, Aghja del Forno, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Route de Piccovaggia, Aghja del Forno, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA
SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE**EXTRAIT**

Par jugement du 12 septembre 2022, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SCI Saint Jean, prise en la personne de son représentant légal, ayant son siège social Immeuble Roi Théodore, Bâtiment B, Moriani-Plage, 20230 San-Nicolao

Forme : SCI

Inscrite au RCS : 524728755

Date de cessation des paiements : 12 septembre 2022

Juge commissaire :

Madame Claire CHAVIGNIER

Mandataire Judiciaire :

Société BALINCOURT
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzo
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait :
Le Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/10/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Isof'Etanch [SARL]
Immeuble Le Murat - Bâtiment B
Quartier de l'Annonciade
20200 Bastia

Activité : Etanchéité et Isolation

RCS Bastia : B 326 698 024, 83 B 32

Date de cessation des paiements : 28/09/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/10/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la Société :

SCARPARI TP FRÈRES [SARL]
Route du Stade
20221 Cervione

Activité : Tous travaux de terrassements et de travaux publics

RCS Bastia : B 750 319 824, 2012 B 140

Date de cessation des paiements : 04/10/2022

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/10/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Aulupa [SASU]
Bd du Récipélo
Immeuble Le Cézanne
3, rue Marcel Paul
20200 Bastia

Activité : Restauration traditionnelle

RCS Bastia : B 852 578 095, 2019 B 516

Date de cessation des paiements : 31/07/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

EXTRAIT D'UNE REQUETE A FIN DE DECLARATION D'ABSENCE

Madame Laurine LORSCHIEDER agissant en qualité de représentant du présumé absent, ayant pour avocat Me Cécile GUIZOL, Avocat au Barreau d' Ajaccio domiciliée 2 rue Laurent Cardinali, Résidence les Palmiers, Bât B8, AJACCIO [20000], a déposé auprès du Tribunal Judiciaire d' Ajaccio une requête à fin de déclaration d'absence de Madame Corinne, Jacqueline, Reine LAGNIEZ épouse CANCELLIERI née le 09 avril 1955 à TOUQUET PARIS PLAGE [Pas-de-Calais], de nationalité française, dont la dernière adresse connue est Immeuble Eylau C - Rue des Oliviers à AJACCIO [20090], qui a cessé de paraître à son domicile, ni donné de ses nouvelles depuis le mois de novembre 2004 et dont la présomption d'absence a été constatée par Jugement rendu par le Juge des tutelles du Tribunal d'Instance d' Ajaccio le 15 février 2012.

Vu au Parquet,
Le 21 septembre 2022.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE

SUR PLACE **OU PAR TELEPHONE**

AVIS

En raison de la dissolution de la société SCI LES LAURIERS en raison de l'arrivée de son terme, par ordonnance en date du 14.09.2022, La Présidente du Tribunal Judiciaire de Bastia, a désigné en lieu et place de l'ancien gérant, [Mme Negrel] : Mme Filippi Isabelle, demeurant Villa Anna, Quartier Colombani, Bld Benoite Danesi, 20200 BASTIA en qualité de liquidateur de la SCI Les Lauriers, en liquidation, RCS BASTIA 444 134 878, au capital social 18.293,88 € siège social 15 Boulevard de Gaulle, 20200 Bastia) avec la mission :

- de représenter la Société Les Lauriers en lieu et place de l'ancien gérant
- de procéder aux comptes de liquidation de la société Les Lauriers et à sa dissolution.
- pour y parvenir, si besoin était, l'autoriser à solliciter judiciairement par simple requête la désignation d'un mandataire à l'effet de représenter des copropriétaires de parts sociales indivises.

La durée de la mission du liquidateur est fixée pour une durée d'une année à compter de l'ordonnance et pourra être prolongée sur simple requête de tout intéressé ou du liquidateur.

La SCI Les Lauriers supportera la charge des frais et honoraires liés à la désignation et la mission du liquidateur. Le liquidateur pourra rendre compte à Madame la Présidente du Tribunal Judiciaire de toute difficulté à exercer sa mission.

Force exécutoire a été conférée à l'ordonnance à la seule vue de la minute en application de l'article 495 du CPC. Les correspondances doivent être adressées et les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés à Mme Filippi Isabelle, liquidateur, Villa Anna, Quartier Colombani, Bld Benoite Danesi, 20200 BASTIA.

Formalités et dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infolégale

SOUTENIR LES ÉLEVEURS

Photo Patrick Sabatier-Vescovo • Pixabay



Lors de la séance de questions orales de la session de rentrée, deux demandes

sont venues mettre les difficultés rencontrées par les éleveurs insulaires au cœur de l'hémicycle.

Le président de l'Odarc a tenu à assurer la filière du soutien de la CdC.

Touchés de plein fouet par une conjoncture très défavorable, avec l'augmentation des prix des céréales du fait de la guerre en Ukraine, mais aussi une forte inflation du gazole non routier ou les effets dévastateurs de la sécheresse qui a touché la Corse durant de longs mois, les éleveurs insulaires sont aujourd'hui en grande détresse. Face à cette situation, Jean-Baptiste Arena de Core in Fronte a souhaité alarmer l'hémicycle à l'occasion de la séance de questions orales du 29 septembre. «*De plus, la profession est confrontée à l'importation de matières premières transformables comme le lait ou les produits carnés, bénéficiant d'une délégation de service public [DSP] pour venir concurrencer directement les productions locales*», note le conseiller territorial en regrettant que «*Dans le même temps, l'alimentation animale indispensable ne bénéficie d'aucune aide au transport, ce qui constitue une injustice flagrante*». Ainsi, il s'alerte de voir «*de plus en plus de troupeaux mis en vente pour faire face aux difficultés*» avant de s'adresser à l'Exécutif: «*L'agriculture est à un tournant. Quelles sont vos solutions pour aider les éleveurs corses qui sont aujourd'hui désespérés?*» Face à lui, Dominique Livrelli, président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse (Odarc) concède que le risque d'une forte déprise économique est avéré pour l'ensemble des filières d'élevage insulaires et annonce: «*Pour faire face à cette situation exceptionnelle, la CdC au travers de l'Odarc se mobilise pour tenter de trouver des solutions aux difficultés rencontrées, et ce en complément du plan de résilience porté par l'État*». Ainsi l'Odarc a récemment lancé un appel à projet «*Cultures protéiques*» visant «*à soutenir la réalisation de cultures fourragères comprenant majoritairement des légumineuses, susceptibles de fournir une alimentation riche en protéines aux cheptels. De plus, l'Odarc a sollicité la CdC au travers de son budget supplémentaire pour qu'une enveloppe exceptionnelle de 2,5 millions d'euros puisse être allouée à l'office dans le cadre d'une aide conjoncturelle de gestion de crise en direction des éleveurs*». Par ailleurs, ajoute-t-il, le projet de pôle de compétences de filière fourrage-céréales de l'Odarc à Migliacciaru est en cours de développement. Il aura pour objectif «*de mener des essais sur des variétés plus résilientes, moins dispendieuses en eau, ainsi que des expérimentations sur la fertilisation et l'irrigation des cultures afin de développer une production mieux adaptée*

au changement climatique». Concernant la problématique des transports, explique le président de l'Odarc, «*la réglementation très contraignante de la PAC ne prévoit pas d'accompagner l'introduction de matières premières à destination des producteurs primaires que sont les agriculteurs. Néanmoins, l'Odarc, en lien étroit avec l'Office des transports et l'Exécutif, s'emploie activement à faire modifier cette directive et sollicitera l'État dans le cadre du processus en cours pour infléchir la position de l'Union européenne en vue d'obtenir un statut dérogatoire pour les éleveurs corses*».

Quelques minutes plus tard, le leader du groupe Avanzemu, Jean-Christophe Angelini, le sollicite au sujet d'une autre problématique, rencontrée cette fois par les éleveurs porcins. «*En période de production, régie par une certaine saisonnalité, les besoins en abattage sont importants*», pose-t-il en rappelant que «*l'abattoir de Ponte Leccia est le seul abattoir ouvert aux porcins pour le territoire du Cismonte*». Or, s'étonne-t-il, «*Il apparaît que cette année l'abattage aurait dû être plafonné à 160 unités porcines par semaine*», en pointant une «*fréquence [qui] paraît insuffisante pour satisfaire l'ensemble de la demande liée au rush de la période d'abattage*» avant de demander au président de l'Odarc de faire la lumière sur cette question. «*L'intérêt de la CdC pour les filières d'élevage n'est plus à démontrer*», répond Dominique Livrelli en soulignant que le président du Syndicat mixte de l'abattage en Corse (Smac) a rencontré l'ensemble des filières les 22 et 23 septembre. «*L'inquiétude légitime a été levée en proposant un troisième jour d'abattage au bénéfice des éleveurs porcins*», assure-t-il et «*cette journée de travail supplémentaire le samedi, durant toute la période de pointe*» permettra «*de répondre aux attentes et contraintes de toutes les filières, notamment l'abattage de 400 porcs par semaine du 15 novembre au 1^{er} mars. Le directeur de l'abattoir de Ponte-Leccia a également trouvé un accord avec le laboratoire d'analyses afin de faciliter le travail des éleveurs porcins qui pourront récupérer leurs carcasses en temps et heure*». Évoquant le fait que lors de la construction de l'abattoir de Ponte-Leccia en 2005, «*un tel développement de la filière porcine n'avait pas été anticipé*», il indique qu'une «*série de travaux permettant d'apporter des solutions à court terme a été budgétisée. En parallèle, le chantier du nouveau schéma territorial de l'abattage a été ouvert*». ■ Manon PERELLI

A CIUCCIARELLA S'INVITE DANS L'HÉMICYCLE



Illustration ICN d'après photo DR

Lors de la session de septembre, le groupe Core in Fronte a interrogé l'Exécutif sur la situation de la pouponnière située à Bastia. Un établissement dont le personnel dénonce la vétusté depuis déjà plusieurs années.

« **E**n Corse, la situation de l'enfance en grande vulnérabilité est très préoccupante: depuis de nombreuses années, des personnels de la pouponnière A Ciucciarella dénoncent les conditions de vie inacceptables d'enfants placés dans ces locaux. » C'est par ce cri d'alarme que Serena Battestini, conseillère territoriale de Core in Fronte, a voulu remettre le sujet de cet établissement, dont le personnel dénonce la vétusté depuis déjà plusieurs années, au centre de l'hémicycle, lors de la séance de questions orales du 29 septembre. « Ce type d'établissement est le seul en Corse, il est budgété par la CdC, géré par l'Union des Mutuelles Corse Santé et il s'agit de locaux de la mairie de Bastia », expliquait-elle en évoquant les « témoignages édifiants » des personnels, dont la presse s'est fait écho à plusieurs reprises, et qui ont également été transmis au Conseil de famille des pupilles de l'État de la Corse et à l'association Enfance et familles d'adoption 2B, laquelle a d'ailleurs saisi le conseil exécutif en juin dernier « sans réponse à ce jour ». « Malgré les appels répétés et malgré le dévouement des personnels, rien ne semble avoir été entrepris pour que les enfants placés bénéficient des soins et de la protection auxquels tout enfant à droit », ajoutait-elle, en citant le témoignage d'un membre du personnel: « Nous avons clairement l'impression de faire subir à ces enfants de la violence institutionnelle ». « Que comptez-vous faire pour améliorer les conditions de vie de ces enfants, les conditions de travail des personnels qui leur sont dévoués? », lançait-elle enfin. « J'espère que cette question permettra de rassurer l'opinion publique qui n'est que trop souvent interpellée dans cette affaire », a répondu Bianca Fazi, conseillère exécutive en charge de la santé et du social. « Les allégations que vous relayez aujourd'hui et dont la presse se fait encore l'écho cette année avec pour preuve de vieilles photos de 2019 sont gravissimes car elles touchent au secret professionnel et à l'intérêt supérieur de l'enfant. Dès ma prise de fonctions, j'ai été alertée par la vétusté des locaux et des

conditions d'accueil des enfants au sein de la pouponnière. J'ai tout mis en œuvre pour que les travaux des nouveaux locaux démarrent ». Elle a indiqué que la nouvelle pouponnière baptisée « Bella Vista » devrait être livrée début 2023 et « régler définitivement la question de la critique des conditions d'accueil des enfants ». Elle concède toutefois que les personnels de la pouponnière ont interpellé l'Exécutif en 2019 et ont été reçus à cette occasion, mais que depuis « un certain nombre de dispositions ont été prises ». « Des réalisations concrètes sont visibles au sein de la structure. Je me suis moi-même rendue sur place à plusieurs reprises et j'ai pu constater la réalité de la situation et notamment les travaux qui ont été réalisés au sein des locaux ». Signalant que les services de la CdC suivent « de très près cette structure et se rendent régulièrement sur place » elle a souligné que « si nous constatons que les conditions d'accueil des enfants ne sont pas conformes aux exigences réglementaires de ce type de structure, nous serions à la hauteur des enjeux de responsabilités qui sont les nôtres, y compris si la fermeture devait être envisagée ». Insistant sur le fait que c'est d'abord pour les enfants que la collectivité « mobilise son engagement » elle a précisé que: « Les enfants actuellement pris en charge par la pouponnière ne sont ni des pupilles de l'État, ni des enfants confiés à la tutelle du président du Conseil Exécutif. Ils ont des parents » et rappelé le schéma directeur de l'enfance et de la famille validé par l'Assemblée fin 2021 qui « donne une place prépondérante à la prévention et au soutien à la parentalité », le placement d'un enfant n'intervenant « qu'après que toutes les solutions soient examinées notamment dans le cercle familial. Si le placement est décidé, dans l'intérêt de l'enfant, nous privilégions l'accueil familial ce qui évite notamment la séparation des fratries ». Assurant que « l'intérêt supérieur de l'enfant est au cœur de nos priorités » elle a proposé à Serena Battestini une visite sur place pour s'assurer de « la réalité des conditions matérielles de la pouponnière ». ■ Manon PERELLI

SOMMEIL, MORAL

QUAND L'INFLATION HANTE NOS NUITS



Photo | en Theodore • Unsplash

Vos nuits sont courtes, ne sont vraiment pas plus belles que vos jours et vos journées, justement, s'en ressentent d'autant? C'est peut-être parce que le climat économique actuel est venu les squatter jusqu'à les perturber. C'est en tout cas ce que suggère une enquête menée dans quatre pays européens par la société Emma-The Sleep Company à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale.

L'inflation a-t-elle des répercussions sur la qualité de notre sommeil et, par voie de conséquence, sur notre humeur, notre moral et nos performances au travail? C'est ce qu'a cherché à savoir l'entreprise Emma-The Sleep Company*, à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale organisée chaque année le 10 octobre, au travers d'une enquête menée en septembre dans quatre pays européens (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne et Portugal) auprès de personnes âgées de 16 à 65 ans. Il en ressort que plus d'une personne sur quatre [27 %] qualifie sa santé mentale de mauvaise, ce sentiment étant plus prégnant chez les femmes [35 %] que chez les hommes [22 %]. Or 79 % des répondants considèrent que le sommeil a un impact sur la santé mentale. Près de 40 % d'entre eux n'étaient pas satisfaits de la qualité de leur sommeil au cours des deux semaines ayant précédé l'enquête; 36 % déclaraient avoir dormi cinq heures ou moins et 30 % disaient avoir dormi moins que d'habitude. Interrogés à propos de l'impact d'une mauvaise nuit de sommeil sur de multiples aspects de leur vie, trois sondés sur quatre soulignaient une baisse de productivité au travail, dans leurs études et/ou dans les tâches domestiques. Certains faisaient même état d'une augmentation des sentiments dépressifs [59 %], d'anxiété [57 %] et d'une diminution de l'empathie [56 %]. Près de la moitié des personnes interrogées [49 %] considéraient par ailleurs qu'une mauvaise nuit de sommeil avait aussi des répercussions négatives sur la libido.

Près d'une personne sondée sur quatre a dit avoir manqué une journée de travail au moins une fois depuis le début de l'année 2022 parce qu'elle avait mal dormi. Autre fait notable, plus le nombre de jours de maladie pris était élevé, moins le nombre d'heures de sommeil était important [six personnes sur dix ayant pris six jours de maladie ou plus n'avaient dormi qu'entre trois et cinq heures par nuit].

Les préoccupations des Européens concernés par l'enquête se concentraient en majorité sur les aspects financiers: 62 % étaient très préoccupés par le coût de la vie dans leur région; 59 % par le climat économique actuel; 54 % par l'insécurité

financière personnelle et les risques d'endettement. Venait ensuite le changement climatique [48 %].

Sur les 93 % d'Européens se disant préoccupés par l'avenir, 35 % plaçaient en tête le coût de la vie (et notamment des loyers) dans leur région et l'insécurité financière et l'endettement [35 %]. C'est au Royaume-Uni que l'appréhension du coût de la vie était la plus forte, avec 44 % des personnes interrogées mettant en avant ce sujet particulier, ce qui contraste avec l'Espagne qui n'en comptait que 29 %. En revanche, en Espagne, comme au Portugal, l'inquiétude concernant les perspectives professionnelles et la sécurité de l'emploi affectait négativement la santé mentale d'un quart des répondants, alors qu'au Royaume-Uni et en Allemagne, seul un répondant sur dix mentionne cette question comme un facteur de stress. Les préoccupations relatives à la santé mentale [27 %] et à la santé physique [24 %] étaient jugées pressantes par environ un quart des répondants et un Européen sur cinq estimait que le climat économique mondial avait un impact négatif sur sa santé mentale.

En examinant les raisons empêchant les Européens de dormir, l'insécurité financière et l'endettement étaient les plus citées [27 %], le Portugal [35 %] et l'Espagne [30 %] arrivant en tête, suivis du Royaume-Uni [27 %] et de l'Allemagne [25 %]. Le coût de la vie était la deuxième raison ayant un impact négatif sur le sommeil des Européens, avec environ un quart [24 %] des personnes interrogées déclarant être affectées. La santé mentale [24 %], la santé physique [21 %] et les perspectives professionnelles/sécurité de l'emploi [17 %] fermaient la marche. Parmi les sondés estimant que leur sommeil a été affecté par l'insécurité financière et l'endettement, 69 % appartenaient à la tranche d'âge des 35-54 ans. Chez les 16-24 ans et les 25-34 ans, les questions relatives aux problèmes de santé mentale étaient les principales préoccupations évoquées comme nuisant au sommeil, avec, respectivement, 32 % et 28 %.

Cette enquête a également révélé que 15 % des sondés ont recours de manière plus fréquente à des somnifères et que 17 % y ont recours tous les soirs. ■ AN

USAGE ACCRU DU SMARTPHONE: OUI, MAIS À CONDITION DE PROTÉGER SES DONNÉES



L'usage du smartphone, pour échanger photos et messages avec des proches mais aussi pour effectuer achats ou opérations bancaires, s'est considérablement accru.

Beaucoup d'entre nous sont séduits par les possibilités très pratiques qu'il offre au quotidien.

Toutefois, ce n'est pas sans risque pour la sécurité de nos données et de notre vie privée.

En effet, souligne Bastien Bobe, directeur technique Europe continentale chez Lookout; en 2021, « les violations de données ont atteint le chiffre record de 1862, selon l'Identity Theft Resource Center (ITRC), soit une augmentation de 68 % par rapport à 2020. Si le volume record de violations est préoccupant, ce qui est également notable, c'est que 1600 des 1862 compromissions totales étaient le résultat de cyberattaques - ce qui indique que les violations de données continueront de croître en ampleur et en sophistication ». Si, de leur côté, les entreprises « s'efforcent de mettre en place davantage de défenses pour protéger les données de leurs clients, il est également important que chacun prenne des mesures pour protéger sa propre sécurité, sa vie privée et les informations relatives à son identité ».

En premier lieu, limiter le partage d'informations sensibles. Alors que plus d'un milliard de fuites de données provenant des seuls profils Facebook et LinkedIn ont été dénombrées en 2021, il apparaît de plus en plus de protéger sa vie privée et ses données en ligne. « Quelle est alors la quantité d'informations que vous êtes prêt à partager lorsque vous interagissez avec des services en ligne ? Réfléchissez à la raison pour laquelle une entreprise vous demande des informations et à ce qu'elle pourrait en faire avant de les fournir, conseille Bastien Bobe. N'oubliez pas que vous avez toujours la possibilité de refuser. Dans le cas des brèches de LinkedIn et de Facebook, les informations sensibles exposées comprenaient des numéros de téléphone, des adresses physiques et des adresses mails, mais aussi des détails personnels et professionnels. »

Minimiser les risques pour ses données nécessite aussi de vérifier les paramètres de tous ses comptes et applications. Actuellement, près d'un profil Facebook sur quatre est « public », n'importe qui peut voir et collecter les détails personnels qui y sont publiés : date de naissance [60 % des utilisateurs], ville natale [47 %] voire noms et informations relatives aux membres de la famille [30 %]. Un fait d'autant plus préoccupant que nombreux sont ceux qui utilisent ces informations comme mots de passe. « Les attaquants peuvent ainsi facilement deviner vos mots de passe ou usurper votre identité. Si vous avez des applications sur votre smartphone, vous

pouvez les supprimer, les désactiver ou modifier leurs paramètres de confidentialité - ce qui réduira la quantité de données qu'elles collectent. Vous devriez également examiner le nombre d'applications tierces auxquelles vous avez peut-être accordé l'accès à vos réseaux sociaux. Car en cas de violation de l'une de ces applications, il est possible qu'elles exposent toutes vos données. » Il importe également de prendre les mesures de sécurité appropriées : « Beaucoup d'entre nous ont déjà vu leurs informations divulguées dans le cadre d'une violation, parfois sans même le savoir. 80 % des consommateurs ont vu leur adresse mail divulguée sur le Dark Web, 70 % leur numéro de téléphone. Il est important de se rappeler que la survenue d'une violation de données ne signifie pas nécessairement que vos données sont utilisées à mauvais escient, mais est un indicateur avancé d'une éventuelle atteinte à votre identité. Il est donc essentiel d'agir rapidement pour protéger vos informations ».

En commençant par utiliser un outil d'analyse afin d'obtenir un rapport sur les violations de données qui peuvent être associées à vos e-mails et à vos comptes en ligne. Si ces données font l'objet d'une fuite, il faut alors changer de mot de passe immédiatement. Également recommandée, l'activation de l'authentification multi-facteur pour apporter une couche supplémentaire de protection à son compte, même en cas de mots de passe compromis. Il est également possible d'utiliser un gestionnaire de mots de passe qui aidera à créer des mots de passe plus forts et à les stocker en toute sécurité. « Enfin, pour vous protéger à l'avenir, vous pouvez activer des alertes en cas de violation et des services de surveillance de l'identité personnelle qui vous alerteront immédiatement si vos informations sont compromises et vous proposeront des mesures pour vous protéger contre la compromission de vos comptes ou le vol d'identité. Bien qu'il n'existe pas de solution miracle pour sécuriser toutes vos informations personnelles sur votre smartphone, vous pouvez réduire les risques, en prenant ces mesures simples pour protéger vos données et votre vie privée. Notamment en étant conscient des données que vous partagez en ligne, en personnalisant les paramètres de votre compte et de votre smartphone et en activant des outils de surveillance pour protéger vos informations importantes. » ■

Alors que plus d'un milliard de fuites de données provenant des seuls profils Facebook et LinkedIn ont été dénombrées en 2021, il apparaît nécessaire de plus en plus de protéger sa vie privée et ses données en ligne.



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne <https://bit.ly/3oZmqTV>

LE MANTEAU (CORSE) D'ARLEQUIN



Quand s'agit de langues et de peuples pour lesquels une permanence suffisamment longue en Corse n'est pas attestée, une filiation directe est la plupart du temps exclue ou problématique, par exemple pour les mots corse qu'on peut rapprocher d'un étymon germanique mais qui sont présents dans la Romania entière et sont attestés en latin vulgaire ou sous une forme latinisée. Pour les germanismes en sarde voir ML. Wagner 1951; pour un inventaire des nombreux éléments d'origine germanique [directe ou indirecte] dans la langue ou les dialectes italiens voir MG. Arcamone 1994; pour la Corse le constat d'une «*influence germanique limitée*» [JM. Arrighi 2002] doit être étayé par une étude approfondie et différentielle des germanismes [selon les champs lexicaux, la distribution géographique, en relation avec les diverses phases historiques].

Quand il s'agit de racines présentes à la fois en Corse et dans des zones où les échanges ont été intenses à diverses époques, les preuves de «paternité» ne sont pas toujours

faciles à obtenir. Il n'est pas dans ce domaine de «test ADN» fiable. Malgré les métaphores anthropomorphiques courantes comme «filiation», «langues sœurs» etc., l'évolution linguistique n'a pas grand chose à voir avec la biologie.

Dans certains cas l'origine latine s'impose, notamment pour le vocabulaire concret: s'agissant du latin FICUS, corse *ficu*, toscan *fico*, rien n'autorise à postuler une ascendance toscane. Parfois les particularités phonétiques constituent des indices utiles. Quand nous évoquons le corse *maìò* et l'étymon latin MAJOR, une dérivation directe n'est sans doute envisageable ni à partir du latin [le résultat régulier en corse serait du type *maghjò*; cf. *peghjò* et PEJOR] ni à partir du toscan [cf. corse *ma [g] giore*, italien *maggiore*, latin MAJOR]. Le fait que *maiore* soit attesté dans quelque variété «italienne» n'est pas probant et l'épaisseur sémantique du terme nous oriente plutôt vers la Sardaigne où l'adjectif *maiore* représente la «*forma ant [ica] e region [ale] per maggiore*» et désigne comme substantif dans la Sardaigne médiévale «*chi esercitava funzione di arbitro nelle*

K.

Aucune langue ne vit en vase clos. Les langues «pures» n'existent pas, ni les races pures.

cause civili che si agitavano nei villaggi». L'origine est contestée: directe à partir du latin ou par l'intermédiaire du français maire (en ancien français on a la variante maieur issue de l'accusatif latin *maior*). En corse FD. Falcucci [1915] atteste «*Meria palazzo del meru*» «*sindaco*» [variante *miria, mere*], de même que T. Alfonsi [1932] qui qualifie ces termes de «*francesismi inevitabili*» [les graphies du type *merre* avec -RR-, aujourd'hui majoritaires, sont contestables].

En revanche pour certaines acceptions juridiques des continuateurs romans du latin SENTENTIA il ne serait pas déraisonnable de souligner le rôle prépondérant du toscan *sentenza* sur le corse *sintenza* [Wagner le fait pour le sarde *sententia*], probablement renforcé d'ailleurs par l'influence du français sentence. Dans ce domaine le corse continue de subir les influences externes, françaises surtout. A l'époque actuelle on ne peut donc pas parler de «contact de langues» entre corse et italien, mais plutôt de «contact de modèles» [J. Chiorboli *Contacts linguistiques: corse-italien* dans *Kontakt-linguistic 1997*, publication collective]. Si le toscan autrefois, ou le français aujourd'hui expliquent certaines interférences involontaires ou inévitables quand il s'agit d'emprunts «de nécessité», l'italien [moderne] sert encore de modèle à l'intervention savante. L'injection d'italianismes fonctionne en corse de la même manière que les latinismes présents dans le lexique spécialisé de toutes les langues romanes. Ainsi un dictionnaire français-corse donnera *guardia custodia* pour «garde à vue» ou *guarda sigilli* pour «garde des Sceaux». Ces termes techniques calqués ou «piochés» dans un dictionnaire italien [moderne] semblent d'autant plus convaincants qu'ils paraissent ésotériques [le moderne «*burocratese*» est une langue étrangère non seulement pour les Corses mais aussi pour bon nombre d'Italiens] et qu'ils semblent au-dessus de tout soupçon d'influence française.

Un exemple d'intégration récente en corse est constitué par *ghjuria* «jury», qu'aucun dictionnaire n'atteste mais qui est aujourd'hui d'emploi généralisé, et dont l'acte de naissance date de 1987 [championnat d'orthographe corse, FR3]. Il s'agit d'un calque de l'italien *giuria*, lui-même emprunté au français, et qui a une histoire particulièrement complexe [voir l'article de J. Chiorboli dans *Les langues polynomiques*, 1991]. Au siècle dernier, dans le fameux «*lamentu di u castagnu à u corsu*», écologiste avant la lettre, Paoli di Taglio avait blâmé les Corses pour avoir condamné à mort le châtaignier «sans entendre les témoins ni consulter le jury»: «*Or chi l'averaghju fattu /A lu Corsu cusì ingratu /Chi m'hà fattu la sintenza /E à morte cundannatu /Senza sente testimoni / Nè cunsultà lu ghjuratu*».

Le corse, «langue de France» au plan administratif, rejoint ainsi le modèle du français moderne qui a aujourd'hui deux termes différents pour jury et juré, par le biais d'un recours artificiel [semi] «savant» au modèle italien moderne. Le gallurese aussi a aujourd'hui *ghjuria*, résultat «naturel» de l'influence du modèle administratif [et donc linguistique] italien, de même qu'il a le type *pensione* «retraite».

L'exemple corse cité de *ritirata*, à la fois «cessation d'activité» et «pension de retraite», montre que le même mot peut avoir double emploi, mais surtout que le corse a basculé dans le champ de communication français, lui-même en marche vers celui de «l'europeen moyen standard» de la mondialisation [nous reviendrons sur ce «grand basculement»].

La prudence est donc de rigueur, y compris pour les mots qui ont un étymon latin évident, mais qui peuvent avoir abouti dans des langues différentes au terme d'un périple dont la «traçabilité» n'est pas aussi évidente. Quand il s'agit d'un mot corse qui existe aussi ailleurs, la mention d'un étymon latin qu'on peut être amené à faire ne résulte pas forcément d'un examen approfondi de la documentation historique et de la distribution du terme en question dans les diverses zones potentiellement impliquées. On a noté la persistance du préjugé selon lequel s'agissant d'une langue «archaïque et primitive», chaque mot ou variante sarde doit forcément descendre directement du latin. En réalité si le lexique concret du sarde est latin, la moitié au moins des autres mots constitue des emprunts aux langues étrangères parlées en Sardaigne au cours des siècles. Ces remarques de bon sens s'appliquent a fortiori à la Corse, qui présente des traces visibles du grand brassage qui caractérise tous les peuples de son aire. Des traits culturels et linguistiques spécifiques demeurent cependant, une sorte de faciès qui empêche les Corses de se fondre complètement dans la masse, même quand ils veulent voyager incognito et affectent d'avoir «oublié la fougère» de leur village. Le plus immédiatement perceptible de ces traits, que l'on a coutume d'appeler «l'accent corse» [une intonation, des habitudes articulatoires particulières] est difficile à définir avec précision. En dépit [ou peut-être à cause] d'une expression française impeccable – les Corses, dit-on, parlent d'ordinaire un français syntaxiquement [hyper] normalisé – leur langage laisse apparaître des caractères dont la présence simultanée [JB. Marcellesi a parlé de «*manteau d'Arlequin*»] est significative. Ils se manifestent aussi bien dans leur variété propre que dans le «français régional de Corse», à commencer par le niveau phonologique et prosodique.

Aucune langue ne vit en vase clos. Les langues «pures» n'existent pas, ni les races pures. Si on compare les différentes variétés qui se sont développées sur le territoire autrefois dominé par la langue des Romains, on y trouve à la fois beaucoup de points communs et beaucoup de spécificités. On a dit [mais c'est vrai à notre avis de toutes les langues romanes] que l'originalité du corse est d'être fait d'éléments multiples et divers, qu'on pourrait retrouver ailleurs, mais jamais tous ensemble réunis sur le même «manteau d'Arlequin». Le latin, lui-même influencé par le grec, a influencé les langues [romanes et autres] qui se sont influencées entre elles. Cela produit un capharnaüm joyeux et multicolore, qui fonctionne comme par miracle! Plagiats, innovations et bricolages se retrouvent aussi dans le code oral et écrit de chaque langue. ■

CARNETS DE BORD

LA NOVLANGUE,
MITTERRAND
ET LES SOUS-TITRES

par Béatrice HOUCARD

BLAH EN SITUATION
SOBRIÉTÉ SUBIE
EN SITUATION DE
MOBILITÉS
BLAH BLAH
MOBILITÉS
BLAH BLAH
EN SITUATION DE
SOBRIÉTÉ SUBIE
BLAH

Les responsables politiques de jadis n'étaient pas tous des géants de l'efficacité et de l'intelligence, loin s'en faut. Mais ils avaient au moins une qualité: quand ils disaient une ânerie, ils ne le devaient qu'à eux-mêmes. Aujourd'hui, on a du mal à ne pas voir un communicant quelconque ou un technocrate désœuvré derrière la moindre des formules.

On pourrait parler du merveilleux slogan qui va nous inviter pendant tout l'hiver, «sobriété» oblige, à régler le chauffage sur 19 degrés, à rester moins longtemps sous la douche et à préférer l'étendoir au sèche-linge. Que dit le slogan? «Je baisse. J'éteins. Je décale.» Un slogan assez moche, qui ne rime pas, ne chante pas et ne se mémorise pas très bien. Passons sur l'utilisation du mot «baisse», susceptible de provoquer plaisanteries grasses, détournements divers et lapsus volontaires ou non...

Mais il y a mieux. Il y a quelques jours, on a entendu la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, déclarer ceci: «On ne demandera jamais à des Français qui sont en situation de sobriété subie de faire des économies.» Elle n'a pas dit «pauvres». Elle n'a pas dit «en difficulté». Elle n'a pas dit «les moins favorisés». Elle a dit: «en situation de sobriété subie.» De quel cerveau, de quel organisme payé très cher par la République a pu surgir un tel euphémisme?

Plus d'un petit malin a déjà fait remarquer que si Victor Hugo avait écrit *Les gens en situation de sobriété subie*, son roman aurait eu moins de succès que n'en ont eu *Les misérables*. D'ailleurs, le titre n'aurait pas tenu sur la couverture du livre...

Alain Souchon se lamente dans *Foule sentimentale*: «Faut voir comme on nous parle...» Devenu académicien, l'écrivain François Sureau, qui a la particularité d'avoir fait l'Ena, dénonce depuis longtemps «ce langage de maboule». Depuis pas mal de temps, on n'est plus «handicapé» mais «en situation de handicap»; pas «chômeur» mais «en situation de chômage». Le service civique doit être le lieu de «l'élargissement du champ des possibles»; le covoiturage est devenu dans la loi «l'usage partagé des véhicules terrestres à moteur»; les transports sont devenus «les mobilités»; on a inventé des «tiers-lieux», ces «unités de lieu qui hybrident des activités au service de

l'emploi et du travail». Un jour, alors que des jeunes avaient fait un malaise lors d'une cérémonie, un ministre nous a expliqué que celle-ci s'était «conduite dans des conditions de grande chaleur». Dire «il faisait très chaud» eût sans doute été trop brutal pour nos fragiles oreilles.

Vus de la mairie de Paris, championne toutes catégories de la novlangue, les sans-abri sont devenus «des personnes en situation de rue» (ce qui ne veut strictement rien dire); la hausse des taxes n'est qu'une «modernisation tarifaire»; les voitures sont «des engins carbonés» et les débris «des débris flottants». Et quand les Parisiens se plaignent à raison de la saleté de leurs rues, la maire, Anne Hidalgo répond: «La perception de la propreté à Paris se fonde en négatif sur des constats relatifs à la malpropreté.»

Ne riez pas. Moi, ça me rend folle (à moins que ce ne soit en situation de folie). Vous savez ce qu'écrivait Boileau: «Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.» Il ne s'agit pas de parler pauvre. Le général de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand ne parlaient pas «pauvre», mais on les comprenait. On en reviendrait à regretter Nicolas Sarkozy et ses phrases sur le Kärcher...

RÉÉCOUTER MITTERRAND

Dans son excellente émission Rembob'INA, animée par Patrick Cohen, la chaîne parlementaire LCP rediffusait justement il y a quelques jours une longue interview réalisée en 1994 par le journaliste Jean-Pierre Elkabbach. Le Président de la République François Mitterrand, à la toute fin de son mandat, venait répondre aux questions sur sa santé et surtout son passé, notamment son attitude pendant l'Occupation, ses liens avec le régime de Vichy et, après la guerre, avec René Bousquet, dont on apprit plus tard qu'il avait été le maître d'œuvre de la rafle du Vel d'Hiv. Au-delà du fond (sur lequel on pourrait dire beaucoup!), quelque chose était frappant: la langue. De la bouche de François Mitterrand sortaient des mots choisis, des phrases bien construites, le tout compréhensible par tous. Bref, une leçon.

Son jeune successeur Emmanuel Macron ne tombe pas trop dans le piège de la novlangue et ressuscite des mots qui



Sous-titres non disponibles

Illustrations d'après photos DR

ne sont pas ceux de sa génération: «*carabistouille*», «*poudre de perlimpinpin*», «*in petto*», «*galimatias*» et tout récemment, à propos de la grève dans les raffineries, «*cul par-dessus tête*»... C'est presque rafraîchissant et au moins, quand il regrette qu'on dépense «*un pognon de dingue*» [avant le fameux «*quoi qu'il en coûte*»], tout le monde comprend...

Il devrait donner des cours du soir à ses ministres. Car je reste persuadée que l'une des causes de la rupture entre les citoyens et leurs représentants, c'est qu'ils ne comprennent plus ce qu'on leur dit. La politique est devenue une langue étrangère à laquelle il faudrait des sous-titres, une barrière qui cache l'impuissance politique. Après, on s'étonnera que les électeurs ne viennent plus voter!

FRED ET JORDAN DE LUXE

Par hasard, en zappant à une heure inhabituelle, entre 9h et 10h, j'ai eu droit à un choc télévisuel et, malgré les apparences, il a un lien avec le sujet précédent: sur C8, un jeune homme en costume sombre et nœud papillon à l'heure du petit-déjeuner posait des questions à une femme que je ne connaissais pas mais qui semblait être une star. «*Vous êtes emblématique*», lui disait le jeune homme. J'écarquillais les yeux.

Il appelait la femme «Fred», elle avait participé à des émissions de télé-réalité dont je n'avais vu aucune, et il était beaucoup question des «réseaux» [on ne les qualifie même plus de «sociaux»] et de nombre de «followers», les gens qui suivent votre prose sur Facebook, Twitter, Instagram, etc.

«*C'est en fonction des followers*», disait Fred. Puis: «*Y'en a qu'ont moins de followers que moi.*» Ou encore: «*J'ai pas beaucoup de followers mais je suis très populaire.*» Le jeune homme réagissait une fois sur deux en gloussant «*Ah bon?*» J'étais perdue.

Je finis par saisir que Fred avait participé à Koh Lanta en 2010 et que ce n'était pas un bon souvenir. Elle n'avait pas toujours aimé la télé-réalité non plus. Il était beaucoup question d'argent: «*Tu crois qu'à la base je vais aller dans une émission de télé-réalité sans être payée?*» interrogeait Fred en se plaignant que d'autres concurrents aient été mieux payés qu'elle.

Pour un tournage à Marbella dans l'émission «Les anges», elle avait touché 6000 euros. Pas mal. Mais d'autres en avaient eu 50000. Ça, c'est injuste. D'autant, dit-elle, que «*certains agents font en sorte que certains aient beaucoup de followers pour leur faire du placement de produit*».

J'ai compris que l'affaire était grave quand Fred a dit, devant les yeux incrédules du jeune homme: «*Ou on me kiffe à mort, ou on me déteste au point de vouloir me tuer.*» Ah oui, quand même. Il faut dire qu'elle a fait de sacrées révélations. Sur Koh Lanta, par exemple: «*Certains volaient la bouffe des Viets*» [le tournage se déroulait donc au Vietnam]. Qui volait? «*Des filles qui étaient dans le groupe.*» Pire encore, d'après le ton indigné de la dame: «*Certaines s'épilaient le maillot avec la pince à épiler de la trousse à pharmacie!*»

Alors que le jeune homme, pour des raisons inconnues de moi, lui demandait: «*Pourquoi vous n'aimez pas les géants?*», Fred a poursuivi sa philosophie matinale. Extraits: «*Tu crois que je suis hystérique au quotidien?*», «*J'aime les gens intelligents*», «*Y a les gens de télé-réalité et les gens de télé-réalité, il faut pas confondre*», évoquant aussi les attaques contre «*les ménopausées et tutti quanti*», toutes choses qui l'avaient «*choquée à la base*» ...

Finalement, elle a placé son idée de lancer une cagnotte en ligne afin d'acheter un terrain pour ses animaux. Louable initiative. «*Si je vais voir Cyril [Hanouna, N.D.A.], ça marchera sûrement pour parler des animaux*», disait-elle. Bon, elle voulait aller sur le plateau de Touche pas à mon poste [dire «TPMP»]. «*C'est clair*», conclut le jeune homme. J'ai ri.

Quelques recherches plus tard, j'ai découvert que cette émission de C8, Chez Jordan, était animée par Jordan de Luxe [je connaissais le nom] et que la dame était Frédérique Brugiroux, connue pour sa participation à l'émission Les anges de la télé-réalité.

Assez de moqueries. En écoutant Fred face à Jordan, j'ai souvent eu l'impression que c'est à moi qu'il aurait fallu des sous-titres pour comprendre ce dont il était question. J'ai alors réalisé que beaucoup de téléspectateurs étaient sans doute dans la même situation en tentant de comprendre le langage des émissions politiques. Là, j'ai moins ri. ■

EXPOSITION

Ukraine, avant et pendant la guerre

Basée à Kyiv, Oksana Parafeniuk est photographe indépendante. Son travail de photographie documentaire porte sur les manifestations de la résilience et de la dignité humaines chez les personnes confrontées à des difficultés.

Outre ses projets personnels, elle a collaboré avec de nombreuses organisations telles que Médecins sans frontières, le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés ou l'Unicef et a publié ses travaux dans le *Washington Post*, le *New York Times*, *Le Monde*, *Der Spiegel* ou *Newsweek*. Les photographies qu'elle présente ici montrent la situation de l'Ukraine avant et au tout début du conflit: portraits d'anciens combattants, paysages miniers, jeunes se préparant au pire, exode d'une population dans un pays au début de la guerre. Laurent Van der Stockt est journaliste et photographe indépendant. Son premier reportage photographique à l'étranger a été un voyage clandestin dans la Roumanie de Ceausescu dont il a rapporté les images d'une population plongée dans la terreur et la misère et où il est retourné pendant l'insurrection de 1990. Il a effectué des reportages sur plusieurs guerres, notamment en ex-Yougoslavie, en Tchétchénie et en Irak, qui ont été publiés par la plupart des magazines et quotidiens internationaux. Depuis 2012, il collabore principalement au quotidien français *Le Monde*. Il suit la guerre en Ukraine depuis son début. Présentée par le Centre méditerranéen de la photographie, l'exposition de ces deux visions complémentaires a été réalisée en collaboration avec Kateryna Radchenko, fondatrice et directrice du festival Odesa Photo Days, dans le cadre de «Stand with Ukraine».

Jusqu'au 18 novembre 2022. Centre culturel Una Volta, Bastia. 📞 04 95 32 12 81 & una-volta.com

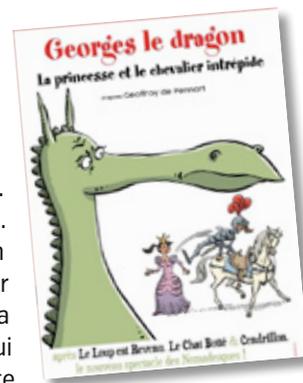


THÉÂTRE JEUNE PUBLIC

Georges le dragon, la princesse et le chevalier intrépide

La Princesse Marie règne sur le royaume de Boum Boum Tralala, protégée par Georges, son fidèle dragon. Marie n'est pas seulement princesse; elle aussi maîtresse d'école. Et c'est dans sa classe que débute l'histoire. Georges est tranquillement en train d'y allumer le poêle à bois, lorsque soudain surgit Jules, un chevalier en mal d'exploit, qui lui saute dessus et entreprend de le rouer de coups... avant de s'arrêter net. Il vient de voir Marie et d'en tomber éperdument amoureux! De son côté, la princesse est furieuse du traitement que Jules a fait subir à son brave dragon. Elle ordonne à Jules d'aller cueillir de l'arnica, pour soigner le pauvre Georges qui se tord de douleur. «Évitez le chemin de gauche» lui recommande-t-elle. Mais pressé d'accomplir une quête pour sa bien-aimée, Jules emprunte évidemment le chemin de gauche, fréquenté par une faune fort peu sympathique. Parviendra-t-il à cueillir la précieuse plante? Georges est-il si mal en point qu'il y paraît ou a-t-il joué la comédie? Marie succombera-t-elle au charme de Jules? La compagnie Les Nomadesques porte à la scène la série d'ouvrages pour la jeunesse créée par Geoffroy de Pennart et publiée par L'École des Loisirs. À partir de 3 ans

Le 18 octobre, 9h 30, Spaziu culturale Natale Rochiccioli, Cargese. 📞 09 62 61 95 14 & www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rochiccioli/
Le 20 octobre, 9h et 14h. Théâtre de Propriano. 📞 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com



CONFÉRENCE

I Shardani fora!

La Corse compte une centaine statues-menhirs recensées, dont certaines, comme à Filitosa ou Cauria, sont «armées»: les glaives et les poignards qui y sont gravés évoquent des guerriers. Mais qu'en est-il au juste? Qui représentent-elles réellement? Dans les années 1960, l'archéologue René Grosjean émet une séduisante hypothèse, la «théorie des Shardanes», un des «Peuples de la mer» qui avaient défié l'Égypte lors des XIII^e et XII^e siècles avant notre ère, sous les règnes de Minephtah et Ramsès III, et dont la trace s'est perdue subitement. À l'appui de cette théorie, le fait que les armements représentés sur les statues-menhirs de Corse présentaient des similitudes avec ceux figurant sur des bas-reliefs qui narrent une bataille navale ayant opposé Ramsès III et les Peuples de la mer. Défaits par les pharaons, les Shardanes se seraient disséminés en Méditerranée et auraient envahi la Corse, s'imposant grâce à leurs armes face à une population autochtone qui ne maîtrisait pas la métallurgie. L'état des connaissances progressant régulièrement, l'hypothèse d'une invasion shardane a été mise à mal. Ainsi, au début des années 1990, des découvertes lors de fouille mettent en évidence l'existence, sur toute l'île, d'une culture locale qui, à l'époque où les Shardanes étaient censés débarquer dans l'île, maîtrisait déjà les productions métalliques et produisait des armes identiques à celles qui figurent sur les statues-menhirs. Dans le cadre des Journées de la science, Kewin Peche-Quilichini, docteur en archéologie, directeur du Musée de l'Alta-Rocca intervient sur l'historiographie et les «perspectives d'avenir d'une vraie fausse invasion de la Corse à l'âge du Bronze».

Le 15 octobre 2022, 14h 30. Musée de l'Alta Rocca, Levie. 📞 04 95 78 00 78 & www.facebook.com/pages/Musee-De-Lalta-Rocca/268457749946017





AUE

AGENZA D'ACCONCIU DUREVULE,
D'URBANISIMU È D'ENERGIA DI A CORSICA

IL Y A PLUS SIMPLE POUR **ISOLER** SA MAISON !



*In casa prutetta
ùn ci entre fretu !*

Appelez au 04 95 72 13 25

- Accompagnement pour les travaux de rénovation énergétique de votre maison**
- Aides financières jusqu'à 30 000 €**